

académie
Amiens



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale



DPE 6

Affaire suivie par
Sandrine GARIDI
Dolores De Saint-Riquier
Chantal Langlet

Téléphone
03.22.71.25.38
03.22.82.37.87
Fax
03 22 82 37 48

Mél.
mouvementdsden80@ac-
amiens.fr

Rectorat
20 Bd Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
De 8 h à 12h30
et de 14h à 17h

Amiens, le 05 avril 2019

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Madame la directrice de l'ESPE d'Amiens
s/c de monsieur le président
de l'Université Picardie-Jules-Verne

Mesdames et messieurs les inspecteurs
de l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les enseignants
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Objet : Mouvement départemental des instituteurs et des professeurs des écoles 2019

Références :

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée
- Décret n° 2018-303 du 25 avril 2018
- Note de service n°2018-133 du 7 novembre 2018 publiée au bulletin officiel spécial n°05 du 8 novembre 2018

Les règles du mouvement départemental s'appuient sur les orientations nationales figurant dans la note de service citée ci-dessus, notamment sur le respect des priorités légales de mutation.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les instructions concernant le mouvement des personnels du premier degré pour la rentrée scolaire 2019.

Les affectations des personnels doivent garantir, au bénéfice des élèves et de leur famille, l'efficacité, la continuité et l'égalité d'accès au service public de l'Éducation, tout en satisfaisant autant que possible les vœux formulés par les candidats aux mutations.

Le mouvement tend à couvrir le plus largement possible les besoins d'enseignement devant élèves par des personnels qualifiés, y compris sur les postes qui s'avèrent les moins attractifs en raison de leur situation géographique ou des conditions particulières d'exercice qui y sont liées.

LA CIRCULAIRE

- I. La participation au mouvement
- II. Le calendrier des opérations du mouvement
- III. La **procédure**
- IV. Le barème
- V. La liste des supports d'affectation numérotés
- VI. Les postes de direction
- VII. Les postes en ASH
- VIII. Les postes en école d'application
- IX. Les délégations rectorales
- X. Les postes spécifiques
- XI. Les titulaires de secteur
- XII. Les congés parentaux – Les congés de longue durée
- XIII. Les détachements
- XIV. Les demandes d'échange de poste

LES ANNEXES

- Annexe 1 : le découpage des circonscriptions
- Annexe 2 : la liste des établissements en REP et REP+
- Annexe 3 : la liste des écoles élémentaires
- Annexe 4 : la liste des circonscriptions avec leurs coordonnées
- Annexe 5 : la liste des communes composant les zones géographiques
- Annexe 6 : la liste des directions uniques
- Annexe 7 : les fiches des postes spécifiques
- Annexe 7 bis : les fiches de candidature des postes spécifiques
- Annexe 8 : la typologie des postes
- Annexe 8 bis : la typologie des MUG
- Annexe 9 : les procédures appliquées lors de mesures de carte scolaire
- Annexe 10 : la liste des supports fractionnés
- Annexe 11 : la liste des supports d'affectation numérotés
- Annexe 12 : le courrier d'annulation de demande de mutation
- Annexe 13 : la liste des écoles utilisatrices des espaces **numériques** de travail (ENT)
- Annexe 14 : la liste des postes bloqués pour les fonctionnaires stagiaires
- Annexe 15 : la liste des postes en brigade hors Amiens
- Annexe 16 : la liste des écoles avec des classes à effectifs réduits
- Annexe 17 : les secteurs d'intervention des enseignants référents
- Annexe 18 : la liste des titulaires de secteur
- Annexe 19 : les zones **infra-départementales**
- Annexe 20 : les écoles en quartier politique de la ville
- Annexe 20 bis : les écoles en ZSP
- Annexe 21 : les secteurs de collège
- Annexe 22 : Situations familiales

I. LA PARTICIPATION AU MOUVEMENT

3/22

A. Les enseignants titulaires

Tous les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, y compris les maîtres en position de congé de longue maladie ou de longue durée (si avis favorable à la réintégration du comité médical), en congé parental ou en congé de formation, sont autorisés à participer au mouvement.

Signalé : il est inutile pour l'enseignant titulaire de saisir en dernier vœu son poste actuel s'il y est nommé à titre définitif. S'il n'obtient pas un des vœux formulés, il conserve en effet son poste actuel.

B. Les participants obligatoires

Les enseignants se trouvant dans les situations ci-dessous doivent participer au mouvement :

- les fonctionnaires stagiaires issus du concours 2018. **Leur affectation à titre définitif sera effective sous réserve de leur titularisation** ;
- les enseignants nommés à titre provisoire ;
- les enseignants dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire, sauf pour les fusions d'école ;
- les maîtres sollicitant leur réintégration après détachement, disponibilité et éventuellement congé parental ;
- les enseignants qui sont intégrés dans le département de la Somme à la rentrée 2019 par le mouvement interdépartemental ;
- les enseignants à titre définitif qui ont demandé à être déplacés et ceux ayant obtenu une révision d'affectation au mouvement 2018 (perte de poste).

Les participants obligatoires n'ayant pas participé au mouvement départemental ne feront plus l'objet d'une saisie automatique par les services d'un vœu zone géographique brigade. Ils seront nommés sur les postes restés vacants par algorithme.

Tous les candidats à une mutation devront prendre connaissance du projet d'école auprès des écoles sollicitées, de façon à en connaître les règles de fonctionnement : REP, REP+, contrats éducatifs locaux...

Tout enseignant qui sollicite un poste dans une école s'engage, de facto, à en accepter les règles de fonctionnement.

II. LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS DU MOUVEMENT

A. La période de saisie de vœux

Le mouvement intra départemental 2019 ne comporte **qu'une saisie de vœux informatisée**.

Les enseignants peuvent saisir tous types de poste même s'ils ne possèdent pas les titres (postes en ASH, en écoles d'application). Ils seront nommés dans ce cas à titre provisoire.

Le site Internet sera ouvert **du mercredi 24 avril au lundi 6 mai 2019 à minuit**.

Il est possible de se connecter pendant cette période 24h/24.

Aucune dérogation ne sera accordée concernant la fin de saisie des vœux.

B. La confirmation de la demande de mutation

4/22

Dans les jours qui suivent la date limite de saisie des vœux, l'agent concerné recevra sur sa boîte I-Prof un accusé de réception sans indication de barème confirmant la prise en compte de sa demande de mutation.

Un 2^{ème} accusé de réception sera envoyé aux participants avec leur barème fin mai 2019.

La confirmation de demande de mutation ne doit pas être renvoyée. Aucun vœu ne pourra être barré, seule une annulation de demande de mutation sera possible. Dans ce cas, il convient de retourner le document joint en annexe 12 uniquement par e-mail à la DPE6 pour le 22 mai 2019 délai de rigueur.

C. Les résultats du mouvement

Les résultats seront communiqués via IPROF après la tenue de la CAPD du 13 juin 2019.

Les résultats de la phase d'ajustement seront communiqués via IPROF après la tenue de la CAPD du 2 juillet 2019.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone, les services ne pouvant répondre à des interrogations téléphoniques multiples qui n'offrent aucune garantie quant à l'identité de l'interlocuteur.

III. LA PROCÉDURE

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle procédure applicable.

LES PARTICIPANTS	ECRAN 1	ECRAN 2		NOMINATION
LES PARTICIPANTS NON OBLIGATOIRES	40 vœux précis au maximum dont des vœux géographiques non obligatoires	sans objet		À titre définitif (TPD)
LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES	40 vœux précis au maximum dont des vœux géographiques non obligatoires	2 vœux larges obligatoires sur deux zones infra départementales différentes dans la limite de 18 vœux.	<u>Associés à 3 MUG au choix;</u> - 1 MUG ENS sur postes d'adjoint en élémentaire, maternelle et TRS - 1 MUG ASH - 1 MUG REM (Brigades/ZIL).	À titre définitif (TPD) sauf si exigence de titres et diplômes
LES PARTICIPANTS OBLIGATOIRES SANS AFFECTATION SUR ÉCRAN 1 ET 2	Ils seront affectés sur les postes restés vacants après écran 1 et écran 2 sur les zones infra-départementales associés aux MUG.			À titre provisoire

A. Les participants non obligatoires

Les participants non obligatoires sont les enseignants titulaires d'un poste. Ils n'auront accès qu'au 1^{er} écran de saisie. Ils pourront saisir au maximum 40 vœux précis, dont des vœux géographiques sans que ceux-ci soient obligatoires. Le poste obtenu sera attribué à titre définitif sauf s'ils candidatent sur des postes en ASH ou en application sans certification (CAPPEI – CAFIPEMF).

B. Les participants obligatoires

Les participants obligatoires auront accès à deux écrans de saisie.

1. 1^{er} écran de saisie : vœux précis et vœux géographiques

Ils pourront saisir au maximum 40 vœux précis dont des vœux géographiques comme les participants non obligatoires.

L'algorithme traitera dans un premier temps cet écran.

Ces vœux peuvent porter sur des postes précis dans les écoles, sur une commune ou sur une zone géographique (regroupement de communes).

Les vœux géographiques ne sont pas obligatoires mais fortement recommandés pour obtenir un poste à titre définitif et éviter une affectation sur vœu large.

Dans le cadre des vœux portant sur des communes ou des zones géographiques, quatre catégories de postes peuvent être demandées :

- postes d'adjoint élémentaire dans les écoles de la commune ou de la zone concernée ;
- postes d'adjoint maternelle dans les écoles de la commune ou de la zone concernée ;
- postes de remplaçant ZIL dans les écoles de la commune ou de la zone concernée ;
- postes de remplaçant brigade dans les écoles de la commune et de la zone concernées.

Pour connaître précisément le nombre de postes relevant de ces quatre catégories dans chacune des zones ou communes considérées, les candidats sont invités à se reporter à la première page de l'annexe 11 (liste des supports d'affectation numérotés).

Pour choisir tous les postes d'une des catégories citées ci-dessus, le participant doit saisir uniquement le numéro du vœu correspondant.

2. 2^{ème} écran de saisie : vœux larges

Les participants obligatoires devront obligatoirement saisir au moins deux vœux larges, impérativement dans deux zones infra-départementales différentes et associés à un MUG au choix parmi ceux cités au point 4.

Sans la saisie des vœux larges, la participation au mouvement ne pourra être validée.

L'écran 2 devra être renseigné avant l'écran 1.

Peuvent être saisis au maximum 18 vœux larges.

3. Les zones infra-départementales

6/22

Six zones infra-départementales ont été créés (cf Annexe 19) :

- Zone ouest
- Zone nord
- Zone sud/ouest
- Zone nord/est
- Zone centre/est
- Zone sud/est

4. Les MUG (mouvement unité de gestion)

MUG
ENSEIGNEMENT (ELEM – MAT – TRS)
ASH
REPLACEMENT (ZIL – BRIGADE)

Exemple d'un vœu large: choix de la zone infra-départementale sud/est avec le MUG « enseignement. »

Un vœu large avec un MUG ASH dans une zone infra-départementale déficitaire sera saisi par la DPE6 si deux vœux larges ne sont pas formulés.

5. Classement des zones infra-départementales et des MUG

Classement des zones	Classement des MUG
Zone sud/est	Enseignement
Zone nord	ASH
Zone sud/ouest	Remplacement
Zone centre/est	
Zone ouest	
Zone nord/est	

Le classement des zones infra-départementales et des MUG permettra d'affecter par ordre de priorité les enseignants qui n'ont pas obtenu de poste après l'algorithme sur écran 1 et 2.

Les MUG sont également classés par typologie de poste (cf : annexe 8 bis).

C. La saisie informatique sur Iprof

Toutes les demandes de mutation des enseignants du premier degré sont effectuées via Iprof, quel que soit le type de poste sollicité.

Procédure de connexion sur Iprof

1. Se connecter sur le portail ARENA.
2. S'authentifier en saisissant son « compte utilisateur » et son « mot de passe ».
Si l'adresse de messagerie électronique personnelle n'a jamais été activée :
 - le compte utilisateur est : 1^{ère} lettre du prénom + nom (sans espace),
 - le mot de passe est le NUMEN.
Si l'adresse de messagerie électronique Éducation nationale a déjà été utilisée :
 - le compte utilisateur est le compte de messagerie,
 - le mot de passe est celui de la messagerie.
3. Sélectionner alors « les services » puis « SIAM ».

Les candidats à une mutation pourront se rapprocher de la « cellule mouvement » mise en place à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, bureau DPE6, pour obtenir tout renseignement complémentaire pendant la période de saisie de leurs vœux et jusqu'à la fermeture du serveur.

- Accueil physique de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;
- **accueil téléphonique de 14h00 à 17h00** au numéro suivant : 03.22.82.37.87.

Tout enseignant ne respectant pas la procédure et/ou les règles mentionnées dans la circulaire verra son ou ses vœux annulés, sans rappel préalable.

IV. LE BARÈME

Le barème du mouvement départemental change cette année. Il prend en compte les priorités légales (article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984) et réglementaires (décret n°2018-303 du 25 avril 2018).

Le barème de chaque participant sera validé en groupe de travail départemental fin mai 2019.

Les points attribués au titre des priorités légales visent à favoriser l'obtention d'un poste à titre définitif.

Listes des priorités légales

- A. Agents justifiant d'une expérience et d'un parcours professionnel (ancienneté générale de service)
- B. Agents en situation de handicap ou enfant en situation de handicap
- C. Agents bénéficiant d'une mesure de carte scolaire
- D. Agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles
- E. Rapprochement de conjoints
- F. Agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant
- G. Agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement
- H. Agents formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté de la demande

Pour les priorités nécessitant des pièces justificatives, les délais de retour doivent être strictement respectés.

Aucun rappel ne sera effectué.

A. Agents justifiant d'un parcours et d'une expérience professionnelle

L'ancienneté générale de service, la stabilité dans le poste de l'école, les points de direction d'école, d'école d'application, de CPC ainsi que les points pour les enseignants affectés en ASH (hors vœu précis) seront comptabilisés dans le barème.

1. Ancienneté générale des services

L'AGS est arrêtée au 31/12/2018 et est affectée d'un coefficient 2.

Le calcul se fait comme suit :

- 1 an = 1 point (x2),
- 1 mois = 1/12 point (x2),
- 1 jour = 1/360 point (x2).

Les périodes de non activité sont déduites.

2. Stabilité dans le poste de l'école

Les points de stabilité sont calculés à partir de la 3^{ème} année sur le même poste occupé à titre définitif.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

3. Ancienneté dans un poste de direction d'école maternelle ou élémentaire

Les enseignants nommés de façon continue ou discontinue à titre définitif ou de faisant fonction (TPD – REA – AFA) sur un poste de direction deux classes et plus ou de chargé d'école bénéficieront de 3 points de bonification à partir de 5 ans d'exercice.

Les points sont acquis tout au long de la carrière.

Bonification de 3 points à partir de la 5^{ème} année

4. Ancienneté dans un poste de direction en école d'application, de maître formateur ou sur un poste de conseiller pédagogique

Les enseignants nommés de façon continue ou discontinue à titre définitif sur un poste de DEA, de PEMF ou de conseiller pédagogique bénéficieront de 3 points de bonification à partir de 3 ans d'exercice sur ces postes.

Les points sont acquis tout au long de la carrière.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

5. Ancienneté de poste en ASH à titre provisoire (hors délégation rectorale)

À partir de la 3^{ème} année d'exercice en continu à titre provisoire (sans titre) sur un poste en ASH, une bonification de 3 points sera attribuée pour l'obtention d'un poste à titre définitif (hors ASH).

Les enseignants concernés devront adresser par courriel à l'adresse suivante mouvementdsden@ac-amiens.fr une demande pour le **3 mai 2019, délai de rigueur**.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

B. Agents ou enfant/conjoint en situation de handicap ou gravement malades

Les bonifications pour les enseignants dans ces situations ne sont pas cumulables entre elles.

1. Bonification de points après CLD/ PACD

Les enseignants qui reprennent après un congé de longue durée ou un poste adapté de courte durée bénéficieront automatiquement de 25 points sur tout poste du département de même nature que le poste occupé précédemment.

Bonification de 25 points

2. Les enseignants bénéficiant d'une notification RQTH ou de la CDAPH

Les enseignants ou conjoint/enfant bénéficiant d'une notification RQTH ou de la CDAPH communiquée à la DPE6 par courriel à l'adresse suivante mouvementdsden@ac-amiens.fr avant le **30 avril 2019 délai de rigueur**, auront automatiquement une bonification de 25 points.

Bonification de 25 points

3. Bonification de points pour les enseignants recrutés au titre du handicap par la voie contractuelle

Les enseignants bénéficieront automatiquement de 25 points sur tout poste d'adjoint du département.

Bonification de 25 points

4. Autres situations

Les enseignants gravement malades ou en situation sociale difficile sont invités à formuler une demande écrite à la DPE6 accompagnée d'un dossier médical ou social complet, sous pli confidentiel, pour le **06 mai 2019** délai de rigueur. Le certificat médical devra préciser le diagnostic et l'amélioration possible attendue par la mutation.

Pour les enseignants ayant déjà sollicité le médecin de prévention, seule une demande écrite doit être adressée à la DPE6.

Les 25 points de bonification pour raisons médicales, sociales et familiales ne s'appliquent que sur les postes d'adjoint du département, sauf pour les enseignants spécialisés (maître spécialisé pour les aides à dominante pédagogique – enseignant de SEGPA...).

Ils ne peuvent s'appliquer sur les postes de direction, sauf si l'enseignant est déjà directeur. La bonification s'appliquera alors sur les postes de direction de même groupe.

Bonification de 25 points

C. Mesures de carte scolaire

Les enseignants touchés par une mesure de carte scolaire bénéficient de bonifications en points. Les points de bonification attribués aux enseignants en mesure de carte seront validés en groupe de travail avec les organisations syndicales avant les opérations du mouvement. Ils en seront avisés par courrier.

Un enseignant en mesure de carte n'ayant pas obtenu de poste à la 1^{ère} phase du mouvement 2018 garde sa bonification de points pour le mouvement 2019.

Les bonifications de points ne peuvent s'appliquer sur les postes à profil, sauf si les enseignants concernés occupent déjà le même type de poste.

Le nombre de points de bonification est modifié :

11/22

Type de bonifications	Nombre de points
Bonification normale	500 points
Bonification intermédiaire	700 points
Bonification absolue	900 points

Cas des fusions d'écoles : Les enseignants en mesure de carte pour cause de fusion d'école qui souhaitent rester dans l'école fusionnée ne participeront plus au mouvement départemental, sauf les directeurs d'école en concurrence. Ils seront automatiquement réaffectés sur leur poste. La DPE6 adressera aux directeurs d'école un document que les enseignants rempliront pour faire part de leur souhait. Les documents devront être retournés par mail pour **le 3 mai 2019 délai de rigueur**.

500, 700 ou 900 points en fonction des situations

D. Agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles

Pour obtenir les points supplémentaires liés à l'exercice en éducation prioritaire, il faut être affecté **à titre définitif** de façon continue dans une école en éducation prioritaire dans le département de la Somme.

L'enseignant en poste en réseau REP - REP+, dans une école dans les quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) et en zone de sécurité prioritaire (ZSP) bénéficie de 3 points à partir de 3 ans d'ancienneté dans le poste.

Bonification de 3 points à partir de la 3^{ème} année

E. Rapprochement de conjoints (mariés, pacsés)

Le rapprochement de conjoint a pour objectif de rapprocher l'enseignant de la résidence professionnelle de son conjoint.

Ne peut être bonifiée une demande de mutation au titre du rapprochement d'un conjoint qui n'a pas d'activité professionnelle.

Lorsque le domicile personnel ne correspond à aucune des résidences professionnelles, ce rapprochement ne pourra être sollicité qu'au titre de la résidence professionnelle du conjoint et non au titre du domicile personnel du couple.

Les enseignants mariés ou pacsés bénéficient de trois points de bonification sur la commune de la résidence professionnelle du conjoint.

L'enseignant doit compléter l'annexe 22 accompagnée des pièces justificatives (extrait acte de mariage ou PACS avec extrait acte de naissance du conjoint et contrat de travail ou autres pièces justifiant du lieu de résidence professionnelle du conjoint) pour pouvoir bénéficier des 3 points de bonification par courriel à l'adresse suivante mouvementdsden@ac-amiens.fr avant le **2 mai 2019 délai de rigueur**.

Bonification de 3 points

F. Agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant

Les demandes formulées à ce titre tendent à faciliter :

- a) l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun de ses parents ;
- b) l'exercice des droits de visite et d'hébergement de l'enseignant pour qui la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.

Sont concernées les personnes ayant à charge un ou des enfant(s) âgé(s) de moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2019 et exerçant l'autorité parentale conjointe (garde alternée, garde partagée, droits de visite...).

Les personnels remplissant ces conditions bénéficient de 3 points de bonification. Cette bonification n'est pas cumulable avec les points de bonification au titre du rapprochement de conjoint.

L'enseignant devra compléter l'annexe 22 accompagnée des pièces justificatives (jugement relatif à la garde de l'enfant et justificatif du domicile de l'ex-conjoint) pour pouvoir bénéficier des 5 points de bonification par courriel à l'adresse suivante mouvementdsden@ac-amiens.fr avant le **2 mai 2019** délai de rigueur.

Bonification de 5 points

G. Agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement

Les enseignants affectés pendant au moins 3 années à titre définitif (TPD/REA) dans les secteurs de collège déficitaires listés ci-dessous bénéficieront de 3 points de bonification.

Les secteurs de collège :

- Feuquières-en-Vimeu
- Mers-les-Bains
- Friville-Escarbotin
- Gamaches
- Ham
- Roisel

Bonification de 3 points

H. Agents formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté de la demande

Cette bonification sera effective à compter du mouvement 2020.

I. La situation de parent isolé

Au regard des huit priorités légales édictées par les textes, cet item n'est pas une priorité légale. Cependant, la situation de parent isolé (dans le cas où il n'y a pas ou plus d'autre parent) est bonifiée au même niveau que les priorités légales.

L'enseignant devra compléter l'annexe 22 accompagnée des pièces justificatives (livret de famille) pour pouvoir bénéficier des 5 points de bonification avant le **2 mai 2019 délai de rigueur**.

Bonification de 5 points

J. Les discriminants en cas d'égalité de barème

En cas d'égalité de barème, des discriminants sont appliqués afin de départager les enseignants.

Les discriminants sont :

1. l'AGS,
2. l'âge,
3. le nombre d'enfants de moins de 18 ans,
4. l'échelon acquis.

V. LA LISTE DES SUPPORTS D'AFFECTATION NUMÉROTÉS

A. Les postes susceptibles d'être vacants

Tout poste du département est considéré comme susceptible d'être vacant et, à ce titre, peut être sollicité en fonction de la spécialité professionnelle de chaque enseignant.

B. Les postes vacants

Il s'agit des postes vacants connus à la date de publication de la liste, actuellement occupés par :

- les enseignants titulaires nommés à titre provisoire durant la présente année scolaire ;
- les enseignants qui ont sollicité leur admission à la retraite ;
- les enseignants ayant obtenu leur changement de département dans le cadre du mouvement interdépartemental 2019 ;
- les ouvertures à la rentrée 2019.

C. Les postes réservés pour les fonctionnaires stagiaires

Certains postes pourront être bloqués au mouvement pour les professeurs stagiaires issus du concours 2019 (annexe 14).

D. La typologie des postes

La typologie des postes figure en annexe 8.

14/22

VI. LES POSTES DE DIRECTION

A. Les postes de direction d'école élémentaire ou maternelle de deux classes et plus

Seuls les participants possédant les titres requis peuvent être nommés à titre définitif.

L'inscription sur la liste d'aptitude, valable trois ans, reste obligatoire, sauf pour les enseignants qui, durant trois années scolaires, ont été nommés directeur d'école de deux classes et plus après inscription sur liste d'aptitude et qui ont interrompu ces fonctions.

En conséquence, tous les postes peuvent être sollicités par :

- les directeurs d'école de deux classes et plus en fonction ;
- les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de deux classes et plus en 2017, 2018 et 2019 ;
- les enseignants qui, par le passé, ont exercé les fonctions de directeur d'école (après inscription sur liste d'aptitude) durant trois années, consécutives ou non.

B. Les postes de direction particuliers

Les candidats aux postes de direction énumérés ci-dessous devront impérativement prendre connaissance du projet d'école et, le cas échéant, du projet de l'ULIS école qui y est rattaché, afin d'en assurer la continuité :

- ABBEVILLE Beffroi : accueil dans les classes intégrées d'élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement relevant de l'hôpital de jour d'Abbeville ;
- ABBEVILLE Dany-Privot : accueil d'élèves déficients auditifs dans l'ULIS école et en inclusion dans les classes de l'école ;
- ABBEVILLE Les Cardamines : accueil d'élèves orientés à l'I.M.E. d'Abbeville dans l'ULIS école ;
- AMIENS La Neuville : unité d'enseignement externalisée de l'I.M.E. de Bussy-Les-Daours à l'école la Neuville Amiens ;
- AMIENS La Vallée : accueil d'élèves handicapés moteurs avec troubles associés dans l'ULIS école et en inclusion dans les classes de l'école ;
- AMIENS Michel-Ange : accueil d'élèves déficients auditifs en ULIS école et en inclusion dans les classes de l'école ;
- AMIENS Camille-Claudel : accueil dans l'ULIS école d'élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement relevant des hôpitaux de jour La Marelle et La Farandole en particulier ;
- AMIENS Petit-St-Jean : accueil d'élèves orientés à l'E.M.E. Henri-Dunant dans l'ULIS école ;
- AMIENS Louise-Michel : unité d'enseignement pour enfants autistes en maternelle, ULIS école pour élèves autistes ou présentant des troubles envahissants du développement ;
- AMIENS Sagebien : accueil d'élèves de l'IEM St Exupéry ;
- AILLY-SUR-SOMME Aimé-Merchez : accueil d'élèves orientés à l'I.M.E. d'Ailly/Somme dans l'ULIS école ;
- ALBERT Jules-Ferry : accueil d'élèves orientés à l'I.M.E. d'Albert dans l'ULIS école.

C. Les postes de direction en REP et REP+

L'attention des candidats à des postes de direction en éducation prioritaire est attirée sur la spécificité de ces fonctions.

En effet, outre les tâches inhérentes à toute direction, ils devront s'investir dans l'animation du réseau et dans le dispositif de réussite éducative.

La direction en éducation prioritaire suppose une certaine stabilité qui peut être évaluée à trois ans.

Les postes de direction de 10 classes et plus en réseau REP/REP+ sont des postes à profil. Les enseignants souhaitant postuler sur ce type de poste devront respecter la procédure définie pour les postes à profil.

VII. LES POSTES EN ASH

Le décret n° 2017-169 et les arrêtés du 10 février 2017 créent le CAPPEI, qui se substitue au CAPA-SH.

Postes accessibles aux enseignants du 1^{er} et 2nd degré

Les enseignants titulaires du CAPA-SH ou CAPPEI (1^{er} degré) ou du 2CA-SH (2nd degré) peuvent candidater sur des postes d'enseignant d'ULIS collège ou lycée, de SEGPA et du centre éducatif fermé de Ham.

Les enseignants du 2nd degré titulaires du 2CA-SH ne peuvent être nommés à titre définitif sur ces postes sans l'obtention du CAPPEI.

Enseignants titulaires du CAPPEI ou équivalent

Tout enseignant peut demander un poste en ASH mais seuls ceux possédant les titres requis seront nommés à titre définitif sur ces postes.

Les textes précités précisent que les enseignants du premier degré titulaires du CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI et peuvent donc, à ce titre, se porter candidat sur tout poste ASH, quel que soit le profil du poste demandé.

Les règles de priorité pour le mouvement

1. Enseignant qui détient un CAPPEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste ;
2. enseignant titulaire du CAPPEI qui détient une certification avec un module de professionnalisation ou un module d'approfondissement différent de celui du poste ;
3. enseignant qui achève sa formation CAPPEI ;
4. enseignant qui va partir en formation ;
5. enseignant qui ne détient pas de CAPPEI et qui n'est pas engagé dans la formation CAPPEI.

À certification identique, les candidats seront départagés au barème.

16/22

Enseignants engagés dans la formation CAPPEI

Les enseignants engagés dans la préparation au CAPPEI seront nommés à titre provisoire. Le poste dont ils sont titulaires sera protégé pendant deux ans.

Cependant, les enseignants qui valideront le CAPPEI seront titularisés automatiquement sur le poste correspondant au parcours choisi.

Les enseignants engagés dans la formation CAPPEI auront l'obligation d'exercer trois ans en ASH, comme pour le CAPA-SH.

Les enseignants affectés à titre définitif qui demandent un poste en ASH sans posséder les titres au mouvement perdront automatiquement leur poste à titre définitif en cas de nomination sur ce type de poste.

VIII. LES POSTES EN ÉCOLE D'APPLICATION

Ces postes peuvent être demandés par tous les participants au mouvement.

Seuls les participants possédant le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPMF) pourront être nommés à titre définitif.

Les enseignants ayant obtenu l'admissibilité aux épreuves du CAFIPMF qui obtiennent un poste nécessitant ce titre et s'ils le valident dans l'année seront titularisés automatiquement sur ce poste.

Les enseignants sans titre seront nommés à titre provisoire.

Les enseignants affectés à titre définitif qui demandent un poste en école d'application sans posséder les titres au mouvement perdront automatiquement leur poste à titre définitif en cas de nomination sur ce type de poste.

IX. LES DÉLÉGATIONS RECTORALES

Les personnels nommés à titre définitif et sans titre ont la possibilité de demander une délégation rectoriale sur les postes spécifiques, les postes en ASH (hors postes pour les aides à dominante relationnelle (ADR) et pour les aides à dominante pédagogique (ADP)) et en école d'application restés vacants uniquement à l'issue de la CAPD du 13 juin 2019.

Un appel à candidatures sera publié après la CAPD du 13 juin 2019. La demande doit être envoyée par courriel simultanément à l'IEC de la circonscription et à la DPE6 à l'adresse suivante mouvementdsden@ac-amiens.fr avant **le 20 juin 2019 délai de rigueur**.

Délégation rectorale pour un enseignant nommé à titre définitif sur un poste profilé

Les enseignants nommés à titre définitif sur un poste profilé ne peuvent demander une délégation rectorale.

X. LES POSTES SPECIFIQUES

17/22

Un certain nombre de postes spécifiques sont définis comme postes à exigence particulière et postes à profil.

Les enseignants titularisables au 1^{er} septembre 2019 (T1) ne peuvent pas candidater sur ces postes.

A. Les postes à exigence particulière

Les postes à exigence particulière nécessitent la détention de titres ou de diplômes ou la possession d'une compétence ou une expérience particulière. Le départage des candidats se fera au barème.

La liste des postes concernés est la suivante :

Postes profilés en circonscription

- conseiller pédagogique de circonscription (Fiche 2)

Postes profilés particuliers

- enseignant référent pour les usages du numérique (Fiche 8)
- animateur pédagogique au musée de Picardie (Fiche 11)
- animateur pédagogique à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne (Fiche 12)
- itinérant langues en allemand (Fiche 13)
- enseignant en immersion dans le cadre du dispositif « EMILE » (Fiche 14)
- scolarisation des enfants de moins de 3 ans (Fiche 36)

Postes profilés en ASH

- enseignant référent de scolarité (Fiche 15)
- enseignant spécialisé en établissement médico-éducatif pour élèves autistes et/ou atteints de troubles du spectre autistique (Fiche 16)
- enseignant au SAPAD (Fiche 17)
- enseignant spécialisé en ULIS école TED (Fiche 18)
- enseignant itinérant spécialisé pour les troubles visuels (Fiche 19)
- coordonnateur départemental du dispositif d'accompagnement des élèves handicapés (Fiche 20)
- chargé de mission « troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) » (Fiche 21)
- enseignant référent pour les usages du numérique en ASH (Fiche 22)
- enseignant en unité d'accueil et de soins pour adolescents (UASA) (Fiche 23)
- coordonnateur des enseignants référents et affectations en ULIS (Fiche 24)
- coordonnateur des orientations et affectations en SEGPA (Fiche 25)
- enseignant à la maison d'arrêt d'Amiens (Fiche 26)
- enseignant au centre éducatif fermé de Ham (Fiche 27)
- enseignant spécialisé en hôpital de jour (Fiche 28)
- enseignant au sein de l'unité d'hospitalisation complète pour adolescents (Fiche 29)

- enseignant en unité d'enseignement autisme (Fiche 30)
- enseignant mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (Fiche 31)
- enseignant itinérant « autisme » (Fiche 32)
- enseignant spécialisé en exercice au CAMSP du CHU d'Amiens (Fiche 33)
- enseignant en classe et atelier relais (Fiche 34)

Les fiches décrivant les caractéristiques et les exigences des postes énumérés ci-dessous sont référencées dans l'annexe 7.

B. Les postes à profil

Pour les postes à profil, la modalité de recrutement est différente. La sélection des candidats s'effectue **hors barème**.

La liste de ces postes est la suivante :

Postes profilés en circonscription

- conseiller pédagogique départemental EPS (Fiche 1)
- conseiller pédagogique en éducation musicale et en arts plastiques
- conseiller pédagogique, conseiller technique auprès de l'adjoint à l'inspecteur d'académie en charge du 1^{er} degré (Fiche 3)
- conseiller pédagogique en langues vivantes étrangères (Fiche 4)
- conseiller pédagogique départemental maternelle (Fiche 5)
- conseiller pédagogique chargé de la réussite éducative (Fiche 6)
- conseiller pédagogique départemental « enseignement et numérique » (Fiche 7)

Postes profilés en éducation prioritaire

- coordonnateur de réseau REP, REP+ (Fiche 9)
- direction d'école de 10 classes et plus en REP et REP+ (Fiche 10)

Postes profilés en ASH

- le coordonnateur PIAL (fiche 35)

Les enseignants participeront au mouvement. Ils seront convoqués devant la commission postes spécifiques. Cette commission classera les candidats par ordre de priorité.

S'ils occupent un poste à titre définitif cette présente année scolaire, il sera déclaré vacant après la CAPD relative à la validation des commissions postes spécifiques.

Les fiches décrivant les caractéristiques et les exigences des postes énumérés ci-dessous sont référencées dans l'annexe 7.

C. Procédure

19/22

1. Les postes à exigence particulière

Seuls les enseignants remplissant les conditions pourront faire acte de candidature à l'aide de l'imprimé (annexe 7bis).

Les candidatures devront être envoyées par courriel à la DPE6, avec copie à l'IEN de circonscription dans laquelle est implanté le poste, sur la boîte fonctionnelle mouvementdsden80@ac-amiens.fr **impérativement avant le 6 mai 2019 délai de rigueur.**

Il faudra mettre en objet : Poste spécifique – type de poste sollicité – Nom et prénom.

Exemple : Poste spécifique - scolarisation des enfants de moins de 3 ans - MARTIN Cécile.

En cas de candidature sur plusieurs postes de nature différente (exemple : scolarisation des enfants de moins de 3 ans), le candidat devra envoyer un courriel par type de poste.

Les enseignants participeront au mouvement et seront invités à se présenter devant une commission d'entretien qui se réunira les 10 et 13 mai 2019, sauf s'ils ont obtenu un avis favorable en 2017 ou 2018 pour le même type de poste.

Le départage des candidats se fera au barème.

2. Les postes à profil

Les enseignants feront acte de candidature à l'aide de l'imprimé (annexe 7ter) accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation.

Les candidatures devront être envoyées par courriel à la DPE6, avec copie à l'IEN de circonscription dans laquelle est implanté le poste, sur la boîte fonctionnelle mouvementdsden80@ac-amiens.fr **impérativement avant le 6 mai 2019 délai de rigueur.**

Les enseignants participeront au mouvement et seront invités à se présenter devant une commission d'entretien qui se réunira les 10 et 13 mai 2019.

Les enseignants ayant reçu un avis favorable seront nommés sur le poste sollicité à titre définitif.

S'ils occupent un poste à titre définitif cette présente année scolaire, il sera déclaré vacant.

3. Les demi-postes à profil

Les demi-postes à profil feront l'objet d'un appel à candidatures, sauf pour les enseignants déjà en poste. Les enseignants déjà en poste devront envoyer par courriel leur candidature pour « maintien de poste » pour le **3 mai 2019 délai de rigueur**. Cette candidature sera soumise à l'avis de l'IEN de la circonscription et du principal de collège le cas échéant.

Si l'avis est favorable, l'enseignant sera nommé à titre provisoire pour une année.

D. Les avis et résultats des commissions d'entretien « postes spécifiques »

20/22

1. Les avis

Les avis favorables émis pour la 1^{ère} phase des mouvements précédents sont valables 3 ans, ceux obtenus pour la 2nde phase ne sont plus valables.

Tout enseignant postulant sur un poste spécifique doit se présenter devant la commission si l'avis favorable qu'il a obtenu a plus de trois ans, même s'il occupe déjà un poste à profil de même type.

Cas particulier : l'avis est valable deux années pour les postes de conseiller pédagogique. Pour ces derniers, l'avis est caduc après deux échecs au CAFIPEMF.

Pour les postes à profil, même si un enseignant a un avis favorable encore valable, il sera obligatoirement convoqué devant la commission des postes spécifiques puisque la sélection des candidats se fait hors barème.

2. Les résultats

La CAPD validant les résultats des commissions postes spécifiques se réunira le **21 mai 2019**.

XI. LES TITULAIRES DE SECTEUR

Ce type de poste a été créé dans le département à la rentrée 2018 (cf. annexe 18).

Il correspond aux postes fractionnés attribués les années précédentes à titre provisoire à la 2nde phase du mouvement.

Ces postes permettent une affectation à titre définitif sur une circonscription ciblée ou limitrophe.

Tout en conservant l'acquis de leur nomination à titre définitif sur un poste de titulaire de secteur en circonscription, les enseignants sont délégués à l'année sur des rompus de services vacants (ex : décharge de directeur, temps partiel, etc...).

Le titulaire de secteur pourra être affecté sur une ou plusieurs fractions brigade si le regroupement n'est pas complet. Dans ce cas et dans la mesure du possible, les décharges mensuelles des directeurs de moins de 3 classes leur seront attribuées.

Les postes fractionnés seront composés en priorité dans la circonscription ou dans la circonscription limitrophe (sauf pour les circonscriptions d'Amiens où les regroupements en maternelle et en élémentaire seront privilégiés).

A. Les modalités d'affectation

Les enseignants candidatent au mouvement et sont nommés à titre définitif sur un poste de titulaire de secteur (sur une coquille vide).

1. La nature du support

La nature du support est la suivante : TRS 9010 sans spécialité G0000 avec rattachement en circonscription (Annexe 11).

2. La procédure

Plusieurs postes de titulaire de secteur sont proposés par circonscription. L'attribution des postes sera départagée au barème.

La liste des postes fractionnés de la circonscription sera envoyée aux enseignants nommés par courriel sur leur messagerie académique après la tenue de la CAPD temps partiel qui se réunira le 21 juin 2019, afin qu'ils classent les postes proposés par ordre de préférence.

L'enseignant ayant le plus fort barème obtiendra son premier vœu et ainsi de suite.

L'administration proposera un nombre de postes fractionnés supérieur aux postes de titulaires de secteur afin que le choix soit large pour les enseignants.

3. Les années suivantes

Dans la mesure du possible, les postes seront reconduits les années suivantes. Si une compensation n'était pas reconduite, la DPE6 contactera l'enseignant et lui proposera une autre fraction de poste avant la constitution des nouveaux postes fractionnés.

B. Les résultats

Les résultats seront publiés à la CAPD de 2 juillet 2019.

XII. LES CONGÉS PARENTAUX – LES CONGÉS DE LONGUE DURÉE

L'enseignant placé en congé parental et affecté sur un poste à titre définitif en reste titulaire. Il perdra le bénéfice de son poste s'il poursuit son congé parental pour un autre enfant.

L'enseignant placé en congé de longue durée et affecté sur un poste à titre définitif gardera son poste pendant six mois. Il perdra son poste s'il y a renouvellement du congé de longue durée. Si l'enseignant reprend ses fonctions à l'issue de ce congé, il participera au mouvement départemental avec une bonification.

Si un enseignant en congé parental ou CLD participe au mouvement 2019 et obtient un nouveau poste, il devra réintégrer ses fonctions avant les opérations du mouvement de l'année scolaire suivante (mars 2020), afin de valider cette nouvelle affectation.

22/22

XIII. LES DÉTACHEMENTS

Les personnels en position de détachement perdent obligatoirement le poste dont ils sont titulaires, hormis ceux en détachement au rectorat (2nd degré, chargés de mission, conseillers en formation continue) qui gardent le poste dont ils sont titulaires une année. Ils perdront leur poste au mouvement suivant, sauf s'ils sollicitent leur réintégration.

XIV. LES DEMANDES D'ÉCHANGE DE POSTE

Le mouvement des personnels est organisé au bénéfice des personnels et du service public d'Éducation par l'administration en toute équité et transparence. Chaque enseignant fait ainsi l'objet d'une nomination par le directeur académique des services de l'Éducation nationale dans une école ou un établissement ou sur un poste précis. Par conséquent, **aucun échange de postes n'est autorisé.**



Jean HUBAC

CIRCONSCRIPTIONS - RENTREE 2019

CIRCONSCRIPTION ABBEVILLE

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0801187F	E.E.PU	ALAIN DETRE	ABBEVILLE
0800534W	E.E.PU	CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
0801867V	E.E.PU	DANY PRUVOT	ABBEVILLE
0801425P	E.E.PU	LES PLATANES	ABBEVILLE
0800535X	E.E.PU	LES CARDAMINES	ABBEVILLE
0801597B	E.E.PU	PICARDIE	ABBEVILLE
0801892X	E.E.PU	POULIES	ABBEVILLE
0800823K	E.M.PU	CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
0800817D	E.M.PU	CHAUSSÉE D HOCQUET	ABBEVILLE
0801579G	E.M.PU	JEAN MOULIN	ABBEVILLE
0801454W	E.M.PU	LES PLATANES	ABBEVILLE
0801520T	E.M.PU	PICARDIE	ABBEVILLE
0800816C	E.M.PU	ROUTE DE PARIS	ABBEVILLE
0801424N	E.M.PU	SOLEIL LEVANT	ABBEVILLE
0800820G	E.M.PU	THUISON-MENCHECOURT	ABBEVILLE
0801895A	E.P.PU	J. ZAY-NATTIERS	ABBEVILLE
0800822J	E.P.PU	LE BEFFROI	ABBEVILLE
0801828C	E.P.PU	ROUVROY	ABBEVILLE
0801475U	E.P.PU		ARREST
0801014T	E.P.PU		BELLANCOURT
0800661J	E.E.PU		BOISMONT
0800663L	E.E.PU		BRUTELLES
0801665A	E.P.PU		CAMBRON
0801015U	E.P.PU		CAOURS
0800664M	E.P.PU		CAYEUX-SUR-MER
0801552C	E.P.PU		CONDE-FOLIE
0801016V	E.P.PU		DRUCAT
0801008L	E.P.PU		EAUCOURT-SUR-SOMME
0801010N	E.M.PU		EPAGNE-EPAGNETTE
0800777K	E.E.PU		ERONDELLE
0800778L	E.M.PU		FONTAINE-SUR-SOMME
0801493N	E.E.PU		FRANLEU
0801674K	E.P.PU		HALLENCOURT
0800684J	E.P.PU		HUPPY
0800731K	E.E.PU	PAUL VIMEREU	LANCHERES
0800671V	E.M.PU	WATHIEHURT	LANCHERES
0801836L	E.E.PU	EDOUARD BRANLY	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
0801834J	E.M.PU	MARIE CURIE	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
0801891W	E.P.PU		MAREUIL-CAUBERT
0801495R	E.E.PU		MONS-BOUBERT
0800528P	E.E.PU		NEUFMOULIN
0801434Z	E.E.PU		PENDE
0800736R	E.P.PU		PENDE
0800739U	E.P.PU		SAIGNEVILLE
0802067M	E.P.PU	PIERRE DUPONT	SAINT-BLIMONT
0801331M	E.P.PU		SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME
0800529R	E.P.PU		VAUCHELLES-LES-QUESNOY
0800809V	E.P.PU	A L'OREE DU BOIS	VAUDRICOURT

CIRCONSCRIPTION AMIENS CENTRE SOMME

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800163T	E.P.PU		AUBIGNY
0800322R	E.M.PU		BLANGY-TRONVILLE
0800165V	E.E.PU		BONNAY
0801646E	E.E.PU	LES DEUX VALLEES	BOVES
0800863D	E.M.PU	LES CAPUCINES	BOVES
0800332B	E.E.PU		CACHY
0800148B	E.E.PU		CERISY
0800431J	E.E.PU	ROBERT DOISNEAU	CHAULNES
0801826A	E.M.PU	AU PAYS DES ENFANTS SAGES	CHAULNES
0800960J	E.E.PU		CONTAY
0800836Z	E.P.PU	AU BORD DE L ANCRE	CORBIE
0800169Z	E.P.PU	DE LA CAROLINE	CORBIE
0801641Z	E.M.PU	FRANCOISE DOLTO	CORBIE
0801577E	E.E.PU	MICHEL PETRUCCIANI	CORBIE
0800173D	E.P.PU		DAOURS
0801465H	E.P.PU		DOMPIERRE-BECQUINCOURT
0802163S	E.P.PU		ESTREES-DENIECOURT
0801843U	E.P.PU		FOUILLOY
0800177H	E.P.PU		FRANVILLERS
0800339J	E.P.PU		GENTELLES
0800340K	E.E.PU		GLISY
0800179K	E.E.PU		HAMELET
0801860M	E.P.PU		HARBONNIERES
0800180L	E.E.PU	LES QUATRE SAISONS	HEILLY
0800516B	E.E.PU	OMIECOURT	HYPERCOURT
0800518D	E.E.PU	PERTAIN	HYPERCOURT
0800182N	E.P.PU		LAHOUSOYE
0802035C	E.P.PU		LAMOTTE-WARFUSEE
0800178J	E.E.PU		LE HAMEL
0800838B	E.M.PU	LOUIS PROT	LONGUEAU
0801476V	E.M.PU	ANNE FRANK	LONGUEAU
0801759C	E.E.PU	PAUL BAROUX	LONGUEAU
0801881K	E.E.PU	ANDRE MILLE	LONGUEAU
0801878G	E.P.PU		MARCELCAVE
0800510V	E.P.PU		MARCHELEPOT-MISERY
0801050G	E.P.PU		MEHARICOURT
0800154H	E.E.PU	JACQUES PREVERT	MERICOURT-L'ABBE
0800156K	E.E.PU		MORCOURT
0800966R	E.E.PU		PONT-NOYELLES
0802172B	E.P.PU		PROYART
0800967S	E.P.PU		QUERRIEU
0800187U	E.P.PU	JEAN DE LA FONTAINE	RIBEMONT-SUR-ANCRE
0800867H	E.M.PU	VALENTINE CLEMENT	ROSIERES-EN-SANTERRE
0801758B	E.E.PU	JACQUES DEBARY	ROSIERES-EN-SANTERRE
0801880J	E.M.PU		SAILLY-LAURETTE
0800159N	E.P.PU		SAILLY-LE-SEC
0800188V	E.E.PU		VAIRE-SOUS-CORBIE
0800189W	E.M.PU		VAUX-SUR-SOMME
0800190X	E.E.PU	L'ECOLE FILANTE	VECQUEMONT
0800192Z	E.E.PU	SAINT EXUPERY	VILLERS-BRETONNEUX
0800842F	E.M.PU	LE PETIT PRINCE	VILLERS-BRETONNEUX
0800194B	E.M.PU		WARLOY-BAILLON

CIRCONSCRIPTION AMIENS NORD

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800887E	E.P.PU	MAURICE CHOQUET	ALLONVILLE
0801185D	E.E.PU	ALBERT SCHWEITZER A	AMIENS
0801333P	E.E.PU	ALBERT SCHWEITZER B	AMIENS
0800876T	E.E.PU	BEAUVILLE	AMIENS
0800880X	E.E.PU	EMILE LESOT GROUPE A	AMIENS
0800879W	E.E.PU	EMILE LESOT GROUPE B	AMIENS
0801244T	E.E.PU	LA PAIX	AMIENS
0801459B	E.E.PU	MARIVAUX	AMIENS
0801645D	E.E.PU	MICHEL ANGE	AMIENS
0800881Y	E.E.PU	PIGEONNIER	AMIENS
0800886D	E.E.PU	SAINT-PIERRE	AMIENS
0801347E	E.E.PU	VOLTAIRE	AMIENS
0801332N	E.M.PU	ALBERT SCHWEITZER	AMIENS
0800855V	E.M.PU	BEAUVILLE	AMIENS
0800849N	E.M.PU	EMILE LESOT	AMIENS
0801352K	E.M.PU	GUSTAVE CHARPENTIER	AMIENS
0801242R	E.M.PU	LA PAIX	AMIENS
0801557H	E.M.PU	LE SOLEIL	AMIENS
0801569W	E.M.PU	LEO LAGRANGE	AMIENS
0801474T	E.M.PU	MARIVAUX	AMIENS
0801638W	E.M.PU	MICHEL ANGE	AMIENS
0800850P	E.M.PU	PIGEONNIER	AMIENS
0800851R	E.M.PU	SAINT-PIERRE	AMIENS
0801349G	E.M.PU	VOLTAIRE	AMIENS
0801245U	E.M.PU	JEAN JAURES	CAMON
0801460C	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	CAMON
0801663Y	E.E.PU	EDMOND MARQUIS	CAMON
0801827B	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	CAMON
0801172P	E.P.PU	PHILIPPE BOVIN	POULAINVILLE
0800143W	E.E.PU	JEANNE ARNAUD ET JEAN CAYEUX	RIVERY
0800839C	E.M.PU	PIERRE PERRET	RIVERY

CIRCONSCRIPTION AMIENS OUEST

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0802008Y	E.E.PU	ELBEUF	AMIENS
0801429U	E.E.PU	GEORGES QUARANTE	AMIENS
0801656R	E.E.PU	JULES VERNE	AMIENS
0801527A	E.E.PU	LOUISE MICHEL	AMIENS
0801894Z	E.E.PU	SAINT GERMAIN	AMIENS
0800883A	E.E.PU	SAINT-MAURICE A	AMIENS
0800884B	E.E.PU	SAINT-MAURICE B	AMIENS
0801166H	E.E.PU	SAINT-ROCH A	AMIENS
0800329Y	E.E.PU	SAINT-ROCH B	AMIENS
0800860A	E.M.PU	ELBEUF	AMIENS
0801600E	E.M.PU	GEORGES QUARANTE	AMIENS
0800844H	E.M.PU	JULES VERNE	AMIENS
0801734A	E.M.PU	LA PEPINIERE	AMIENS
0800847L	E.M.PU	LES VERRIERES	AMIENS
0801498U	E.M.PU	LOUISE MICHEL	AMIENS
0800845J	E.M.PU	SAINT-GERMAIN	AMIENS
0800852S	E.M.PU	SAINT-MAURICE	AMIENS
0800862C	E.M.PU	SAINT-ROCH	AMIENS
0801634S	E.P.PU	JEAN-FRANCOIS LESUEUR	AMIENS
0800195C	E.P.PU	BORDS DE SOMME	AMIENS
0800848M	E.P.PU	FAUBOURG DE HEM	AMIENS
0800313F	E.P.PU	FG DE BEAUVAIS	AMIENS
0801500W	E.P.PU	GEORGES BRASSENS	AMIENS
0800316J	E.P.PU	JULES LEFEBVRE	AMIENS
0800196D	E.P.PU	LÉON LAMOTTE	AMIENS
0801492M	E.P.PU	LONGPRE	AMIENS
0801657S	E.P.PU	PETIT SAINT JEAN	AMIENS
0802050U	E.P.PU	RENANCOURT	AMIENS
0800873P	E.P.PU	SAINT-LEU	AMIENS
0800206P	E.P.PU	JULES FERRY	DREUIL-LES-AMIENS

CIRCONSCRIPTION AMIENS SUD

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800118U	E.E.A.	BAPAUME	AMIENS
0800129F	E.E.A.	BARNI	AMIENS
0801772S	E.E.A.	CHATEAUDUN	AMIENS
0801862P	E.E.A.	DELPECH	AMIENS
0800125B	E.E.PU	ANDRE BERNARD	AMIENS
0802060E	E.E.PU	CAMILLE CLAUDEL	AMIENS
0800326V	E.E.PU	CHEMIN DES HAYETTES	AMIENS
0801458A	E.E.PU	CONDORCET	AMIENS
0802033A	E.E.PU	EDMOND ROSTAND	AMIENS
0800120W	E.E.PU	JEAN MACE	AMIENS
0801974L	E.E.PU	JULIA ET RENE LAMPS	AMIENS
0801730W	E.E.PU	LA NEUVILLE	AMIENS
0801462E	E.E.PU	LA VALLEE	AMIENS
0801741H	E.E.PU	REAUMUR	AMIENS
0801644C	E.E.PU	SAGEBIEN	AMIENS
0801427S	E.M.A.	ANDRE CHENIER	AMIENS
0800827P	E.M.A.	CHATEAUDUN	AMIENS
0800828R	E.M.A.	DELPECH	AMIENS
0801567U	E.M.I.	CHEMIN DES PLANTES	AMIENS
0800834X	E.M.PU	ANDRE BERNARD	AMIENS
0800829S	E.M.PU	AUGUSTIN DUJARDIN	AMIENS
0801473S	E.M.PU	CONDORCET	AMIENS
0800833W	E.M.PU	EDMOND ROSTAND	AMIENS
0800831U	E.M.PU	JACQUES PREVERT	AMIENS
0800830T	E.M.PU	JEAN MACE	AMIENS
0800835Y	E.M.PU	LA VALLEE	AMIENS
0801733Z	E.M.PU	REAUMUR	AMIENS
0801601F	E.M.PU	ROSA BONHEUR	AMIENS
0801530D	E.P.PU	LES VIOLETTES	AMIENS
0801084U	E.M.PU		BACOUEL-SUR-SELLE
0801635T	E.P.PU		CAGNY
0800335E	E.P.PU		DURY
0800341L	E.E.PU		GRATTEPANCHE
0801071E	E.M.PU		HEBECOURT
0801362W	E.P.PU	PIERRE ET MARIE CURIE	PONT-DE-METZ
0801073G	E.P.PU		RUMIGNY
0801074H	E.P.PU	LA SENTELETTE	SAINS-EN-AMIENOIS
0801075J	E.P.PU		SAINT-FUSCIEN
0801518R	E.P.PU		SAINT-SAUFLIEU
0802054Y	E.P.PU	CURIE DEGARDIN	SALEUX
0801901G	E.P.PU	LOUISE DE LA MOISSONNIERE	SALOUEL
0801083T	E.P.PU	LES JEUNES POUSSÉS	VERS-SUR-SELLE

CIRCONSCRIPTION SUD OUEST

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800284Z	E.E.PU	AIME MERCHEZ	AILLY-SUR-SOMME
0801560L	E.M.PU	LA CLE DES CHAMPS	AILLY-SUR-SOMME
0801455X	E.M.PU	LA ROTONDE	AILLY-SUR-SOMME
0801546W	E.M.PU		AIRAINES
0801603H	E.E.PU		AIRAINES
0801550A	E.P.PU		ALLERY
0800214Y	E.P.PU		BEAUCAMPS-LE-VIEUX
0801086W	E.P.PU	LES 20000 PIERRES	BOSQUEL
0800239A	E.E.PU		BOUGAINVILLE
0800240B	E.P.PU	LOUIS PERGAUD	BOVELLES
0800241C	E.E.PU		BRIQUEMESNIL-FLOXCOURT
0801088Y	E.P.PU	GERMAIN ALIX	CONTY
0801113A	E.P.PU		CROIXRAULT
0801114B	E.E.PU		EPLESSIER
0801162D	E.P.PU		EQUENNES-ERAMECOURT
0800298P	E.E.PU		FERRIERES
0801134Y	E.M.PU		FLERS-SUR-NOYE
0800244F	E.M.PU	LE TILLEUL	FLUY
0800301T	E.P.PU		FOURDRINOY
0801116D	E.E.PU		GAUVILLE
0800246H	E.M.PU		GUIGNEMICOURT
0801117E	E.E.PU		GUIZANCOURT
0801574B	E.P.PU		HORNOY-LE-BOURG
0800291G	E.P.PU	ANDRE SEHET	LA CHAUSSEE-TIRANCOURT
0801120H	E.E.PU		LIGNIERES-CHATELAIN
0800223H	E.P.PU		LIOMER
0801893Y	E.P.PU		O' DE SELLE
0801680S	E.P.PU		MOLLIENS-DREUIL
0801124M	E.M.PU	HAMEAU DE DIGEON	MORVILLERS-SAINT-SATURNIN
0801919B	E.P.PU		NAMPS-MAISNIL
0800277S	E.P.PU		OISEMONT
0801098J	E.P.PU		ORESMAUX
0801829D	E.P.PU	DE LA VIGNE	PICQUIGNY
0801178W	E.E.PU		PISSY
0801902H	E.P.PU		PLACHY-BUYON
0801128S	E.E.PU	LES PRIMEVERES	POIX-DE-PICARDIE
0801642A	E.M.PU	LE PETIT BOIS	POIX-DE-PICARDIE
0801100L	E.E.PU		PROUZEL
0800252P	E.P.PU		QUESNOY-SUR-AIRAINES
0801689B	E.P.PU		QUEVAUVILLERS
0800255T	E.P.PU		REVELLES
0800207R	E.M.PU	JULES RENARD	SAINT-SAUVEUR
0800208S	E.E.PU	JACQUES PREVERT	SAINT-SAUVEUR
0801692E	E.P.PU		SENARPONT
0801578F	E.M.PU		SEUX
0801654N	E.P.PU		VIGNACOURT
0800259X	E.E.PU		WARLUS

CIRCONSCRIPTION DOULLENS

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800888F	E.P.PU		ACHEUX-EN-AMIENOIS
0802082D	E.P.PU	LA PLAINE DU MOULIN	AGENVILLE
0801345C	E.E.PU	ALPHONSE DAUDET	ALBERT
0801346D	E.E.PU	ANATOLE FRANCE	ALBERT
0801643B	E.E.PU	JULES FERRY	ALBERT
0801655P	E.E.PU	PAUL LANGEVIN	ALBERT
0801426R	E.M.PU	ALPHONSE DAUDET	ALBERT
0800841E	E.M.PU	JULES FERRY	ALBERT
0801241P	E.M.PU	PAUL LANGEVIN	ALBERT
0800840D	E.M.PU	PAULINE KERGOMARD	ALBERT
0800891J	E.P.PU		AUTHIE
0800937J	E.P.PU	DES PINSONS	AUTHIEULE
0800091P	E.P.PU	FRANCIS DUFLOT	AVELUY
0801879H	E.P.PU	LES CHARMILLES	BEAUQUESNE
0801604J	E.P.PU	DU VALENCON	BEAUVAL
0800094T	E.E.PU		BECORDEL-BECOURT
0800568H	E.P.PU		BERNAVILLE
0800957F	E.P.PU		BERTANGLES
0800942P	E.M.PU		BOUQUEMAISON
0801660V	E.P.PU	LES 5 TILLEULS	BOUZINCOURT
0800145Y	E.E.PU	JEAN DE LA FONTAINE	BRAY-SUR-SOMME
0801923F	E.M.PU		BRAY-SUR-SOMME
0800097W	E.M.PU		BUIRE-SUR-L'ANCRE
0801360U	E.P.PU	JEAN DE LA FONTAINE	CANDAS
0800147A	E.P.PU		CAPPY
0800105E	E.E.PU		CARNOY MAMETZ
0800100Z	E.E.PU		DERNANCOURT
0800944S	E.E.PU	LES TILLEULS/ETIENNE MARCHAND	DOULLENS
0800857X	E.M.PU	LAVARENNE	DOULLENS
0801571Y	E.M.PU	TIVOLI	DOULLENS
0800572M	E.P.PU	JULES VERNE	FIENVILLERS
0801353L	E.P.PU	GEORGES BRASSENS	FLESSELLES
0800101A	E.M.PU		FRICOURT
0800947V	E.E.PU		GEZAINCOURT
0800102B	E.E.PU		GRANDCOURT
0800948W	E.E.PU	LA PASSERELLE	GROUCHES-LUCHUEL
0800949X	E.P.PU		HEM-HARDINVAL
0800901V	E.P.PU		HERISSART
0800950Y	E.E.PU		HUMBERCOURT
0800952A	E.M.PU	DUCELLIER	LUCHEUX
0801432X	E.P.PU	DES 3 VERSANTS	MAILLY-MAILLET
0801678P	E.P.PU		MEAULTE
0802083E	E.P.PU	LES FONTAINES BLEUES	MEZEROLLES
0801468L	E.P.PU		MIRAUMONT
0800157L	E.E.PU		MORLANCOURT
0800929A	E.P.PU		NAOURS
0800114P	E.P.PU	HAMEAU DE LA BOISSELLE	OVILLERS-LA-BOISSELLE
0800115R	E.E.PU		POZIERES
0801576D	E.P.PU	VICTOR HUGO	PUCHEVILLERS
0800910E	E.E.PU	DES GARCONS	RAINCHEVAL
0800968T	E.P.PU	RPC BEAUVOIR	RAINNEVILLE
0800969U	E.P.PU		RUBEMPRE
0800970V	E.P.PU	DE L'HALLUE	SAINT-GRATIEN
0800993V	E.M.PU		SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE
0800994W	E.P.PU	LES ARONDES	TALMAS
0800954C	E.E.PU	LE MOULIN	TERRAMESNIL
0801173R	E.E.PU		TOUTENCOURT
0800995X	E.E.PU		VAUX-EN-AMIENOIS
0800996Y	E.P.PU		VILLERS-BOCAGE
0800162S	E.E.PU		VILLE-SUR-ANCRE

CIRCONSCRIPTION MONTDIDIER

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800370T	E.P.PU	PIERRE ET MARIE CURIE	AILLY-SUR-NOYE
0801531E	E.P.PU	LES COQUELICOTS	ARVILLERS
0800345R	E.P.PU	ROLAND BAYARD	BERTEAUCOURT-LES-THENNES
0801658T	E.P.PU		BEUVRAIGNES
0801037T	E.E.PU		BOUCHOIR
0801835K	E.E.PU		BRACHES
0801152T	E.E.PU		CARREPUIS
0801153U	E.M.PU		CHAMPIEN
0800374X	E.P.PU		CHAUSSOY-EPAGNY
0800348U	E.M.PU		TROIS RIVIERES CONTOIRE
0800333C	E.M.PU		COTTENCHY
0801132W	E.P.PU		COULLEMELLE
0801065Y	E.P.PU		DAVENESCOURT
0800349V	E.E.PU		DEMUIN
0800350W	E.P.PU		DOMART-SUR-LA-LUCE
0800334D	E.E.PU		DOMMARTIN
0801159A	E.P.PU		ERCHEU
0801137B	E.E.PU		GRIVESNES
0800977C	E.P.PU		GUERBIGNY
0801069C	E.P.PU		GUYENCOURT-SUR-NOYE
0801070D	E.E.PU		HAILLES
0801675L	E.P.PU		HANGEST-EN-SANTERRE
0800978D	E.E.PU		TROIS RIVIERES HARGICOURT
0801022B	E.P.PU		HATTENCOURT
0801139D	E.P.PU		JUMEL
0800354A	E.E.PU		LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD
0801688A	E.P.PU		LE PLESSIER-ROZAINVILLERS
0800358E	E.P.PU	LEON SAUVILLE	LE QUESNEL
0801142G	E.P.PU		LOUVRECHY
0800359F	E.P.PU		MEZIERES-EN-SANTERRE
0800984K	E.E.PU	LE PRIEURE	MONTDIDIER
0800985L	E.E.PU	VICTOR HUGO	MONTDIDIER
0801572Z	E.M.PU	GAVROCHE	MONTDIDIER
0801648G	E.M.PU	MOULIN CARDENIER	MONTDIDIER
0800866G	E.M.PU	YVONNE GIROUD	MONTDIDIER
0801018X	E.P.PU	DE LA CITE DU NORD	MOREUIL
0800360G	E.P.PU	LUCIE AUBRAC	MOREUIL
0800363K	E.P.PU		MORISEL
0800987N	E.E.PU		PIENNES-ONVILLERS
0801687Z	E.P.PU		TROIS RIVIERES PIERREPONT/AVRE
0801144J	E.M.PU		QUIRY-LE-SEC
0801072F	E.E.PU		REMIENCOURT
0801026F	E.E.PU		ROIGLISE
0800990S	E.P.PU		ROLLOT
0801145K	E.P.PU		ROUVREL
0801029J	E.E.PU	LES PLATANES	ROYE
0801031L	E.E.PU	YVETTE ET RENÉ FONTAINE	ROYE
0800865F	E.M.PU	LES TILLEULS	ROYE
0801651K	E.M.PU	M. LAURENCIN	ROYE
0801147M	E.E.PU		SOURDON
0800366N	E.E.PU		TENNES
0801082S	E.P.PU		THEZY-GLIMONT
0801033N	E.E.PU		TILLOLOY
0801034P	E.P.PU		VERPILLIERES

CIRCONSCRIPTON PERONNE

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0801419H	E.P.PU		ATHIES
0800525L	E.M.PU		BARLEUX
0800407H	E.M.PU		BERNES
0800377A	E.E.PU		BIACHES
0800378B	E.E.PU		BOUCHAVESNES-BERGEN
0800380D	E.E.PU		BRIE
0800381E	E.P.PU		BUIRE-COURCELLES
0802071S	E.P.PU		CARTIGNY
0800386K	E.P.PU		CLERY-SUR-SOMME
0800452G	E.P.PU	SAINT EXUPERY	COMBLES
0800389N	E.M.PU	HAMEAU DE FLAMICOURT	DOINGT
0801666B	E.E.PU		DOINGT
0800479L	E.E.PU		ENNEMAIN
0801466J	E.P.PU		EPEHY
0800502L	E.E.PU		EPENANCOURT
0801461D	E.M.PU	HENRI DES	EPPEVILLE
0802069P	E.E.PU	PHILIPPE CORENTIN	EPPEVILLE
0801573A	E.P.PU		ESMERY-HALLON
0800399Z	E.P.PU		ESTREES-MONS
0800393T	E.E.PU		FLAUCOURT
0801247W	E.M.PU	MARIE CURIE	HAM
0801248X	E.E.PU	JULES VERNE	HAM
0801830E	E.M.PU	VICTOR HUGO	HAM
0802070R	E.P.PU	JEAN ZAY	HAM
0801494P	E.P.PU		HEUDICOURT
0800504N	E.P.PU	LOUIS SCLAVIS	HOMBLEUX
0800509U	E.P.PU		LICOURT
0800395V	E.E.PU		MESNIL-BRUNTEL
0800511W	E.P.PU		MESNIL-SAINT-NICAISE
0802053X	E.P.PU		MOISLAINS
0801610R	E.P.PU		MONCHY-LAGACHE
0800513Y	E.E.PU		MORCHAIN
0801575C	E.P.PU		MUILLE-VILLETTE
0800514Z	E.E.PU		NESLE
0800870L	E.M.PU	CLAUDE MONET	NESLE
0800400A	E.P.PU	MONT SAINT QUENTIN	PERONNE
0801361V	E.P.PU	LA CHAPELETTE	PERONNE
0801861N	E.P.PU	DU CENTRE	PERONNE
0801611S	E.M.PU		ROISEL
0802034B	E.E.PU		ROISEL
0801436B	E.P.PU		RONSSOY
0800470B	E.P.PU		SAILLY-SAILLISEL
0800521G	E.P.PU		SAINT-CHRIST-BRIOST
0800676A	E.P.PU	RPC DE LA VOIE VERTE	TINCOURT-BOUCLY
0800406G	E.E.PU		VILLERS-CARBONNEL

CIRCONSCRIPTION PONTHIEU-MARQUENTERRE

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0801179X	E.M.PU		AGENVILLERS
0801516N	E.P.PU	VICTOR HUGO	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER
0800286B	E.P.PU		BELLOY-SUR-SOMME
0800916L	E.P.PU		BERTEAUCOURT-LES-DAMES
0800287C	E.P.PU		BETTENCOURT-SAINT-OUEN
0800609C	E.M.PU		BUIGNY-SAINT-MACLOU
0800919P	E.P.PU		CANAPLES
0801551B	E.E.PU		CANCHY
0801975M	E.P.PU		CRECY-EN-PONTHIEU
0800920R	E.P.PU		DOMART-EN-PONTHIEU
0800846K	E.M.PU	JACQUES PREVERT	FLIXECOURT
0802007X	E.E.PU	HECTOR MALOT	FLIXECOURT
0800612F	E.E.PU		FOREST-L'ABBAYE
0801607M	E.P.PU		FORT-MAHON-PLAGE
0800595M	E.P.PU		GUESCHART
0800925W	E.P.PU		HALLOY-LES-PERNOIS
0801609P	E.P.PU	DOMINIQUE DE SAINT-MARS	HANGEST-SUR-SOMME
0800615J	E.E.PU		HAUTVILLERS-OUVILLE
0800926X	E.E.PU		HAVERNAS
0800616K	E.E.PU		LAMOTTE-BULEUX
0801912U	E.P.PU	JULES VERNE	LE CROTOY
0800617L	E.P.PU		LE TITRE
0802051V	E.P.PU	JULES FERRY	L'ETOILE
0800619N	E.E.PU		NEUILLY-L'HOPITAL
0802039G	E.P.PU		NOUVION
0801871Z	E.P.PU		NOYELLES-SUR-MER
0800930B	E.P.PU		PERNOIS
0801848Z	E.P.PU	ROBERT MALLET	PONT-REMY
0801820U	E.P.PU		QUEND
0801250Z	E.M.PU		RUE
0801889U	E.E.PU	GABRIEL DERAY	RUE
0801517P	E.P.PU		SAILLY-FLIBEAUCOURT
0801608N	E.P.PU	DOLTO/FERRY	SAINT-LEGER-LES-DOMART
0801515M	E.P.PU	ALFRED MANESSIER	SAINT-OUEN
0801870Y	E.P.PU	BECQUESTOILE	SAINT-RIQUIER
0801472R	E.P.PU		VILLE-LE-MARCLET
0800655C	E.P.PU		VIRONCHAUX
0801920C	E.P.PU		VRON

CIRCONSCRIPTION VIMEU

RNE	TYPE	DENOMINATION ECOLE	COMMUNE
0800745A	E.P.PU		ACHEUX-EN-VIMEU
0800693U	E.P.PU		AIGNEVILLE
0800695W	E.E.PU	HAMEAU DE HOCQUELUS	AIGNEVILLE
0801640Y	E.P.PU	LES LUTINS	AULT
0801897C	E.P.PU	LES HORTENSIAS	BEAUCHAMPS
0801903J	E.P.PU	PETITS JARDINIERS DES 4 SAISONS	BETHENCOURT-SUR-MER
0800698Z	E.E.PU		BIENCOURT
0800699A	E.P.PU		BOUILLANCOURT-EN-SERY
0801731X	E.P.PU	LES PEINTRES EN HERBE	BOURSEVILLE
0800704F	E.E.PU	HAMEAU DE ANSENNES	BOUTTENCOURT
0801661W	E.P.PU		BOUTTENCOURT
0801359T	E.P.PU	ECOLE DES ETANGS	BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
0800749E	E.E.PU		CAHON
0801869X	E.P.PU	CAMILLE CLAUDEL	CHEPY
0800711N	E.P.PU	PAUL LENNE	DARGNIES
0800713R	E.P.PU	RAYMONDE PRUVOT	EMBREVILLE
0801430V	E.M.PU		FEUQUIERES-EN-VIMEU
0802029W	E.E.PU		FEUQUIERES-EN-VIMEU
0800853T	E.M.PU	JEAN MOULIN	FRESSENEVILLE
0802052W	E.E.PU	JEAN GAUDIER	FRESSENEVILLE
0800715T	E.M.PU		FRETTEMEULE
0801672H	E.P.PU		FRIAUCOURT
0801246V	E.M.PU	JACQUES PREVERT	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801521U	E.E.PU	GUILLAUME APOLLINAIRE	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801548Y	E.M.PU	CHARLES PERRAULT	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801673J	E.E.PU	MARCEL PAGNOL	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0801706V	E.M.PU	ARAGON	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0802030X	E.E.PU	VICTORIEN GIROT	FRIVILLE-ESCARBOTIN
0800716U	E.E.PU	LUCIEN MARTEL	GAMACHES
0800825M	E.M.PU	ACHILLE BAILLET	GAMACHES
0800755L	E.E.PU		GREBAULT-MESNIL
0802045N	E.P.PU		HUCHENNEVILLE
0800719X	E.E.PU		MAISNIERES
0800722A	E.P.PU		MARTAINNEVILLE
0800794D	E.E.PU		MENESLIES
0802038F	E.P.PU	JULES VERNE	MERS-LES-BAINS
0800760S	E.P.PU		MIANNAY
0800764W	E.P.PU		MOYENNEVILLE
0800797G	E.P.PU		NIBAS
0800800K	E.E.PU		OCHANCOURT
0801683V	E.P.PU		OUST-MAREST
0801612T	E.P.PU		QUESNOY-LE-MONTANT
0800723B	E.E.PU	ARTHUR DELATTRE	RAMBURELLES
0800767Z	E.E.PU		SAINT-MAXENT
0801842T	E.P.PU	ROBERT GIGNON	ST-QUENTIN-LA-MOTTE
0800726E	E.M.PU		TILLOY-FLORIVILLE
0800768A	E.E.PU		TOEUFLES
0801837M	E.P.PU		TOURS-EN-VIMEU
0801896B	E.P.PU		TULLY
0801471P	E.P.PU		VALINES
0800727F	E.E.PU		VISMES
0800811X	E.P.PU	ECOLE ARC EN CIEL	WOIGNARUE
0802058C	E.P.PU		WOINCOURT
0800815B	E.P.PU		YZENGREMER

LISTE DES ETABLISSEMENTS EN REP+

N°	circ.		Ecoles
Secteur du collège ROSA BONHEUR - AMIENS			
1600E	Amiens Ouest	Mat.	AMIENS - Georges Quarante
1429U	Amiens Ouest	Elém.	AMIENS - Georges Quarante
0195C	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - au bord de Somme
1527A	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Louise Michel
0196D	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Léon Lamotte
1492M	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Longpré
1500W	Amiens Ouest	Prim.	AMIENS - Georges Brassens
Secteur du collège CESAR FRANCK - AMIENS			
1332N	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Albert Schweitzer
1352K	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Gustave Charpentier
1569W	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Léo Lagrange
1638W	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Michel Ange
0850P	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Pigeonnier
1349G	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Voltaire
1185D	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Albert Schweitzer A
1333 P	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Albert Schweitzer B
1645D	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Michel Ange
0881Y	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Pigeonnier
1347E	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Voltaire
Secteur du collège ARTHUR RIMBAUD - AMIENS			
0849N	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Emile Lesot
1242R	Amiens nord	Mat.	AMIENS - La Paix
1557H	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Le Soleil
0851R	Amiens nord	Mat.	AMIENS - Saint Pierre
0886D	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Saint Pierre
0880X	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Emile Lesot A
0879W	Amiens nord	Elém.	AMIENS - Emile Lesot B
1244T	Amiens nord	Elém.	AMIENS - La Paix
Secteur du collège GUY MARESCHAL - AMIENS			
1473S	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Condorcet
0833W	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Edmond Rostand
0831U	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Jacques Prévert
1601F	Amiens sud	Mat.	AMIENS - Rosa Bonheur
2033A	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Edmond Rostand
2060 E	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Camille Claudel
1458A	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Condorcet
1974L	Amiens sud	Elém.	AMIENS - Julia et René Lamps
1635T	Amiens sud	Prim.	CAGNY

LISTE DES ETABLISSEMENTS EN REP

N°	circ.		Ecoles
Secteur du collège du PONTIEU - ABBEVILLE			
1579G	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Jean Moulin
1454W	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Les Platanes
0816C	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - route de Paris
0823K	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Champ de Mars
1520T	Abbeville	Mat	ABBEVILLE - Picardie
0534W	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Champ de Mars
1425P	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Les Platanes
1895A	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Jean Zay Nattiers
0535X	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Les Cardamines
1597B	Abbeville	Elém.	ABBEVILLE - Picardie
Secteur du collège EDOUARD LUCAS - AMIENS			
0852S	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Saint-Maurice
0860A	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Elbeuf
0844H	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Jules Verne
1734A	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - La pépinière
0862C	Amiens ouest	Mat.	AMIENS - Saint-Roch
0883A	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Maurice A
0884B	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Maurice B
2008Y	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Elbeuf
1166H	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Roch A
0329Y	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Saint-Roch B
1656R	Amiens ouest	Elém.	AMIENS - Jules Verne
0848M	Amiens ouest	Prim.	AMIENS - Faubourg de Hem
1657S	Amiens ouest	Prim.	AMIENS - Petit Saint-Jean
2050U	Amiens ouest	Prim.	AMIENS - Renancourt
Secteur du collège MARECHAL LECLERC DE HAUTECLOQUE - BEAUCAMPS-LE-VIEUX			
0214Y	Amiens sud/ouest	Prim	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
1574B	Amiens sud/ouest	Prim	HORNOY-LE-BOURG
0223H	Amiens sud/ouest	Prim	LIOMER
1692E	Amiens sud/ouest	Prim	SENARPONT
Secteur du collège VAL DE NIEVRE - DOMART-EN-PONTIEU			
1515M	Ponthieu	Elém.	SAINT-OUEN - A. Manessier
0916L	Ponthieu	Prim.	BERTEAUCOURT LES DAMES
0920R	Ponthieu	Prim.	DOMART-EN-PONTIEU
1608N	Ponthieu	Prim.	SAINT-LEGER-LES-DOMART

Secteur du collège JEAN ROSTAND - DOULLENS

0857X	Doullens	Mat.	DOULLENS - Lavarenne
1571Y	Doullens	Mat.	DOULLENS - Tivoli
1604J	Doullens	Prim	BEAUVAIL
0944S	Doullens	Elém.	DOULLENS - E. Marchand + Les Tilleuls

Secteur du collège A. MANESSIER - FLIXECOURT

0846K	Ponthieu	Mat.	FLIXECOURT - Jacques Prévert
2007X	Ponthieu	Elém.	FLIXECOURT - Hector Malot
0287C	Ponthieu	Prim	BETTENCOURT-SAINT-OUEN
1472R	Ponthieu	Prim	VILLE-LE-MARCLET
2051V	Ponthieu	Prim.	L'ETOILE

Secteur du collège V. HUGO - HAM

1830E	Péronne	Mat.	HAM - Victor Hugo
1247W	Péronne	Mat.	HAM - Marie. Curie
1248X	Péronne	Elém.	HAM - Jules. Verne
2070R	Péronne	Prim	HAM Jean ZAY

Secteur du collège BERANGER - PERONNE

0400A	Péronne	Prim	PERONNE -Mont-Saint-Quentin
1361V	Péronne	Prim	PERONNE - La Chapelette
1861N	Péronne	Prim	PERONNE - Centre
0452G	Péronne	RPC	COMBLES
2053X	Péronne	RPC	MOISLAINS
0377A/0525L/0393T	Péronne	RPI	BIACHES, BARLEUX, FLAUCOURT
0381E - 2071S	Péronne	RPI	BUIRE-COURCELLES, CARTIGNY
0389N/1666B/0395V	Péronne	RPI	DOINGT, MESNIL-BRUNTEL, FLAMICOURT

Secteur du collège LOUISE MICHEL - ROYE

1651K	Montdidier	Mat	ROYE -Marie Laurencin
0865F	Montdidier	Mat	ROYE - Les Tilleuls
1029J	Montdidier	Elém	ROYE - Les Platanes
1031L	Montdidier	Elém	ROYE - Yvette et René Fontaine
1159A	Montdidier	Prim	ERCHEU
1022B	Montdidier	RPC	HATTENCOURT
1153U/1152T/1026F/1034P	Montdidier	RPI	CHAMPIEN, CARREPUIS, ROIGLISE, VERPILLERES
1033N/1658T	Montdidier	RPI	TILLOLOY, BEUVRAIGNES

Secteur du collège DU MARQUENTERRE - RUE

1250Z	Ponthieu	Mat.	RUE
1912U	Ponthieu	Elém.	LE CROTOY
1889U	Ponthieu	Elém.	RUE - Gabriel Deray
1820U	Ponthieu	Elém.	QUEND
1607M	Ponthieu	Prim.	FORT-MAHON

LISTE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES 2019-2020 (hors RPI)

ECOLE	IEN	ECOLE	IEN
ABBEVILLE ALAIN DETRE	ABBEVILLE	AMIENS ST-GERMAIN	AMIENS OUEST
ABBEVILLE LES CARDAMINES	ABBEVILLE	AMIENS ST-MAURICE A et B	AMIENS OUEST
ABBEVILLE LES PLATANES	ABBEVILLE	AMIENS ST-PIERRE	AMIENS NORD
ABBEVILLE PICARDIE	ABBEVILLE	AMIENS ST-ROCH A et B	AMIENS OUEST
ABBEVILLE CHAMP DE MARS	ABBEVILLE	AMIENS VOLTAIRE	AMIENS NORD
ABBEVILLE DANY PRUVOT	ABBEVILLE	BOVES 2 VALLEES	AMIENS CENTRE SOMME
ABBEVILLE POULIES	ABBEVILLE	BRAY SUR SOMME	DOULLENS
AILLY/SOMME AIME MERCHEZ	AMIENS SUD/OUEST	CAMON EDMOND MARQUIS	AMIENS NORD
AIRAINES	ABBEVILLE	CAMON PAUL LANGEVIN	AMIENS NORD
ALBERT ALPHONSE DAUDET	DOULLENS	CHAULNES	AMIENS CENTRE SOMME
ALBERT ANATOLE FRANCE	DOULLENS	CORBIE MICHEL PETRUCCIANI	AMIENS CENTRE SOMME
ALBERT JULES FERRY	DOULLENS	DOULLENS TILLEULS	DOULLENS
ALBERT PAUL LANGEVIN	DOULLENS	FEUQUIERES/VIMEU	VIMEU
AMIENS CAMILLE CLAUDEL	AMIENS SUD	FLIXECOURT	PONTHIEU-MARQ.
AMIENS CHATEAUDUN	AMIENS SUD	FRIVILLE G.APOLLINAIRE	VIMEU
AMIENS CONDORCET	AMIENS SUD	FRIVILLE VICTORIEN GIROT	VIMEU
AMIENS DELPECH	AMIENS SUD	FRIVILLE MARCEL PAGNOL	VIMEU
AMIENS EDMOND ROSTAND	AMIENS SUD	GAMACHES	VIMEU
AMIENS ELBEUF	AMIENS OUEST	HAM JULES VERNE	PERONNE
AMIENS EMILE LESOT A et B	AMIENS NORD	LONGPRE-LES-CORPS-STs	ABBEVILLE
AMIENS GEORGES QUARANTE	AMIENS OUEST	LONGUEAU ANDRE MILLE	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS JEAN MACE	AMIENS SUD	LONGUEAU PAUL BAROUX	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS JULES VERNE	AMIENS OUEST	MONTDIDIER HUGO/PRIEURE	MONTDIDIER
AMIENS JULIA ET RENE LAMPS	AMIENS SUD	NESLE	PERONNE
AMIENS LA NEUVILLE	AMIENS SUD	POIX LES PRIMEVERES	AMIENS SUD/OUEST
AMIENS LA PAIX	AMIENS NORD	RIVERY JEANNE ARNAUD	AMIENS NORD
AMIENS LA VALLEE	AMIENS SUD	ROISEL	PERONNE
AMIENS LES HAYETTES	AMIENS SUD	ROSIERES EN SANTERRE	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS MARIVAUX	AMIENS NORD	ROYE LES PLATANES	MONTDIDIER
AMIENS MICHEL ANGE	AMIENS NORD	ROYE Y. ET RENE FONTAINE	MONTDIDIER
AMIENS PIGEONNIER	AMIENS NORD	RUE	PONTHIEU-MARQ.
AMIENS REAUMUR	AMIENS SUD	ST-SAUVEUR J.PREVERT	AMIENS SUD/OUEST
AMIENS SAGEBIEN	AMIENS SUD	VILLERS-BRETONNEUX ST EXUPERY	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS SCHWEITZER A ET B	AMIENS NORD		

REMARQUE : des changements peuvent intervenir à la rentrée scolaire

INSPECTIONS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Année scolaire 2018-2019

Secrétariat Général
Tél. : 03 22 71 25 50

CIRCONSCRIPTIONS	Inspecteurs de l'Éducation nationale	Secrétaire	Conseillers pédagogiques	Conseillers pédagogiques départementaux			
				E.P.S.	Numérique éducatif	Langues vivantes	Réussite éducative
Adjointe à l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 01 Fax : 03 22 71 25 13 Mél. : ien80.adjoint@ac-amiens.fr	Mme MAIRE Dominique	Mme DAVID Martine	Mme MALASSIS Marjorie Conseillère pédagogique et technique cpc80.adjoint@ac-amiens.fr	Mme MARCHAL Lise M. CARREZ Sébastien cpd80.eps@ac-amiens.fr	M. LEFEBVRE Edouard cpdtice@ac-amiens.fr	Mme DAIRE Sophie Mme THIRARD Carine cplang.ouest@ac-amiens.fr	M. CARON Manuel
				Conseillers pédagogiques départementaux			
				Ecole Saint Roch A - 1, rue de la Demi-Lune - 80000 AMIENS			
				Arts visuels		Education musicale	
				M. SCHILDKNECHT Frédéric Coordinateur Ecole et Cinéma audiovisuel80@ac-amiens.fr	M. BRUNEL Benoît cparts80@ac-amiens.fr	M. WIMART Yann cp1musique80@ac-amiens.fr	Mme DUFLOS Sylvie cp2musique80@ac-amiens.fr
IEN pré-élémentaire 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 69 Fax : 03 22 71 25 13 Mél. : ien80.pre-elem@ac-amiens.fr	Mme DELOBELLE Sylvie		Mme PIONNIER Caroline cpd.maternelle@ac-amiens.fr				

CIRCONSCRIPTION	Inspecteurs de l'Éducation nationale	Secrétaire	Conseillers pédagogiques	Conseiller T.I.C.E.	CHARGEES DE MISSION
					Mme CONNES-CERANO Isabelle Mme DE BOYER-GACQUER Peggy C.D.O.E.A.S.D.
A.S.H. (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves handicapés) 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 09 Fax : 03 22 71 25 13 Mél. : ien80.amiensash@ac-amiens.fr	Mme SILVERT Corinne	Mme VEILLEROT Christelle Mme CRIGNIER Maryline	Mme BERREDJEB Sylvie M. PIONNIER Xavier	M. GILET Stéphane	Mme CRAPOULET Laurence
					COORDINATRICE DISPOSITIF AVS
					Mme SUEUR Magali
					Coordonnatrice ERS - Affectations ULIS
					Mme DOYLE-DUCASTEL Véronique

CIRCONSCRIPTIONS	Inspecteurs de l'Éducation nationale	Secrétaires	Conseillers pédagogiques	Conseillers pédagogiques en E.P.S.	Conseillers T.I.C.E.
AMIENS CENTRE SOMME 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 04 Fax : 03 22 71 25 59 Mél. : ien80.amiens1@ac-amiens.fr	M. CARON François	Mme LIBERT Elodie	Mme OLENGA Elise	M. CHARMES Frédéric	M. CALAIS Sylvain
AMIENS SUD/OUEST 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 05 Fax : 03 22 71 25 59 Mél. : ien80.amiens2@ac-amiens.fr	Mme LECONTE Dominique	Mme LAIGNIER Florence	Mme CARRIQUE Micaëla	M. CARPENTIER Julien	Mme NICOLAS Claire
AMIENS NORD 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 06 Fax : 03 22 71 25 59 Mél. : ien80.amiens3@ac-amiens.fr	M. NICOLAS Patrice	Mme PARMENTIER Ludivine	Mme DEBACQ Claire	Mme QUENNESSON Cécile	M. GHERDI Didier
AMIENS OUEST 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 07 Fax : 03 22 71 25 59 Mél. : ien80.amiens4@ac-amiens.fr	M. PLÉ Michel	Mme COZETTE Sylvie	Mme BONTE Marie-Paule	M. JESSON Alban	M. BOURGUIGNON Xavier
AMIENS SUD 20 boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9 Tél. : 03 22 71 25 08 Fax : 03 22 71 25 59 Mél. : ien80.amiens5@ac-amiens.fr	Mme THORRIGNAC Valérie	Mme DAUMIN Chantal	Mme BOITELET Marie-Line	M. VULLIEZ Sébastien	Mme DU MESNIL DU BUISSON Charlotte

CIRCONSCRIPTIONS	Inspecteurs de l'Éducation nationale	Secrétaires	Conseillers pédagogiques	Conseillers pédagogiques en E.P.S.	Conseillers T.I.C.E.
ABBEVILLE 82 rue Saint Gilles Espace Saint Gilles – bât. 9 80100 ABBEVILLE <u>Tél.</u> : 03 22 28 22 90 <u>Portable</u> : 06 34 60 70 54 <u>Fax</u> : 03 22 31 43 72 <i>Mél.</i> : ien80.abbeville@ac-amiens.fr	Mme CORNET Valérie	Mme DOURDIN Christine Mme LOCUTY Cindy	M. BONVALET Bruno	Mme POURCHEZ Angélique	Mme MALHERNE Isabelle
DOULLENS 2, rue des Neuf Moulins B. P. 100 05 80600 DOULLENS <u>Tél.</u> : 03 22 77 03 40 <u>Fax</u> : 03 22 32 46 86 <i>Mél.</i> : ien80.doullens@ac-amiens.fr	M. DUBAL Hervé	Mme RONDON- GARCIA Hélène	Mme BLOT Marie-Stéphanie	Mme PINTIAU Aurélie	M. VASSEUR Nicolas
MONTDIDIER 41, avenue Jean Jaurès 80500 MONTDIDIER <u>Tél.</u> : 03 22 78 04 62 <u>Fax</u> : 03 22 37 13 98 <i>Mél.</i> : ien80.montdidier@ac-amiens.fr	M. PREDINAS François	Mme JORON Lidya	M. LEFEVRE Sébastien	Mme TABEL Anne-Sophie	M. QUILLET Antoine
PERONNE 15, avenue Mac Orlan 80200 PERONNE <u>Tél.</u> : 03 22 84 01 66 <u>Fax</u> : 03 22 84 94 45 <i>Mél.</i> : ien80.peronne@ac-amiens.fr	M. MENEI Marco	Mme LENOIR Céline	M. BONFANTE Olivier	M. CATTELAINE Nicolas	M. BOUDET Jean-Marc
PONTHIEU-MARQUENTERRE 82 rue Saint Gilles Espace Saint Gilles – bât. 9 80100 ABBEVILLE <u>Tél.</u> : 03 22 28 06 38 <u>Portable</u> : 06 34 60 70 39 <u>Fax</u> : 03 22 24 11 32 <i>Mél.</i> : ien80.ponthieu-marquenterre@ac-amiens.fr	Mme GRARDEL Emeline	Mme FOUGERAY- GATEY Florence	Mme DELHAYE Nathalie	Mme VIGNON Alice	M. BLIN Philippe
VIMEU 82 rue Saint Gilles Espace Saint Gilles – bât. 9 80100 ABBEVILLE <u>Tél.</u> : 03 22 61 25 10 <u>Portable</u> : 06 34 60 69 67 <u>Fax</u> : 03 22 24 11 32 <i>Mél.</i> : ien80.vimeu@ac-amiens.fr	Mme GHILARDI Catherine	Mme VERLANT Pascale	Mme PRUVOST Christelle	Mme BOUDINEL Elise	M. BECQ Grégory

LES 10 ZONES GÉOGRAPHIQUES

ZONE 1 AMIENS

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
AILLY SUR SOMME	SUD OUEST	O' DE SELLE (LOEUILLY)	SUD OUEST
ALLONVILLE	AMIENS NORD	LONGUEAU	AMIENS CENTRE SOMME
AMIENS	AMIENS NORD-SUD-OUEST	ORESMAUX	SUD OUEST
AUBIGNY	AMIENS CENTRE SOMME	PICQUIGNY	SUD OUEST
BACOUËL SUR SELLE	AMIENS SUD	PISSY	SUD OUEST
BERTANGLES	DOULLENS	PLACHY BUYON	SUD OUEST
BLANGY TRONVILLE	AMIENS CENTRE SOMME	PONT DE METZ	AMIENS SUD
BOVELLES	SUD OUEST	PONT NOYELLES	AMIENS CENTRE SOMME
BOVES	AMIENS CENTRE SOMME	POULAINVILLE	AMIENS NORD
BRIQUEMESNIL FLOXICOURT	SUD OUEST	PROUZEL	SUD OUEST
CACHY	AMIENS CENTRE SOMME	QUERRIEU	AMIENS CENTRE SOMME
CAGNY	AMIENS SUD	RAINNEVILLE	DOULLENS
CAMON	AMIENS NORD	REMIENCOURT	MONTDIDIER
COTTENCHY	MONTDIDIER	RIVERY	AMIENS NORD
DAOURS	AMIENS CENTRE SOMME	RUMIGNY	AMIENS SUD
DOMMARTIN	MONTDIDIER	SAINS EN AMIENOIS	AMIENS SUD
DREUIL LES AMIENS	AMIENS OUEST	SAINT FUSCIEN	AMIENS SUD
DURY	AMIENS SUD	SAINT GRATIEN	DOULLENS
FERRIERES	SUD OUEST	SAINT SAUFLIEU	AMIENS SUD
FLERS SUR NOYE	SUD OUEST	SAINT SAUVEUR	SUD OUEST
FLESSELLES	DOULLENS	SAINT VAAST EN CHAUSSEE	DOULLENS
GENTELLES	AMIENS CENTRE SOMME	SALEUX	AMIENS SUD
GLISY	AMIENS CENTRE SOMME	SALOUEL	AMIENS SUD
GRATTEPANCHE	AMIENS SUD	SEUX	SUD OUEST
GUIGNEMICOURT	SUD OUEST	VAUX EN AMIENOIS	DOULLENS
GUYENCOURT SUR NOYE	MONTDIDIER	VECQUEMONT	AMIENS CENTRE SOMME
HEBECOURT	AMIENS SUD	VERS SUR SELLE	AMIENS SUD
LA CHAUSSEE TIRANCOURT	SUD OUEST	VIGNACOURT	SUD OUEST
LE BOSQUEL	SUD OUEST	VILLERS BOCAGE	DOULLENS

ZONE 2 ABBEVILLE

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ABBEVILLE	ABBEVILLE	FONTAINE SUR SOMME	ABBEVILLE
AILLY LE HAUT CLOCHER	PONTHIEU/MARQ.	HALLENCOURT	ABBEVILLE
AIRAINES	SUD OUEST	HANGEST SUR SOMME	PONTHIEU/MARQ.
ALLERY	SUD OUEST	HUCHENNEVILLE	VIMEU
BELLANCOURT	ABBEVILLE	HUPPY	ABBEVILLE
BELLOY SUR SOMME	PONTHIEU/MARQ.	L'ETOILE	PONTHIEU/MARQ.
BERTEAUCOURT LES DAMES	PONTHIEU/MARQ.	LONGPRE LES CORPS STS	ABBEVILLE
BETTENCOURT ST OUEN	PONTHIEU/MARQ.	MAREUIL CAUBERT	ABBEVILLE
CAOURS	ABBEVILLE	MIANNAY	VIMEU
CAHON GOUY	VIMEU	MOYENNEVILLE	VIMEU
CAMBRON	ABBEVILLE	NEUFMOULIN	ABBEVILLE
CONDE FOLIE	ABBEVILLE	PONT REMY	PONTHIEU/MARQ.
DOMART EN PONTHIEU	PONTHIEU/MARQ.	QUESNOY SUR AIRAINES	SUD OUEST
DRUCAT	ABBEVILLE	ST LEGER LES DOMART	PONTHIEU/MARQ.
EAUCOURT SUR SOMME	ABBEVILLE	SAINT OUEN	PONTHIEU/MARQ.
EPAGNE EPAGNETTE	ABBEVILLE	VAUCHELLES LES QUESNOY	ABBEVILLE
ERONDELLE	ABBEVILLE	VILLE LE MARCLET	PONTHIEU/MARQ.
FLIXECOURT	PONTHIEU/MARQ.	WARLUS	SUD OUEST

ZONE 3 DOULLENS

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ACHEUX EN AMIENOIS	DOULLENS	HAVERNAS	PONTHIEU/MARQ.
AGENVILLE	DOULLENS	HEM HARDINVAL	DOULLENS
AUTHIE	DOULLENS	HERISSART	DOULLENS
AUTHIEULE	DOULLENS	HUMBERCOURT	DOULLENS
BEAUQUESNE	DOULLENS	LUCHEUX	DOULLENS
BEAUVAIL	DOULLENS	MEZEROLLES	DOULLENS
BERNAVILLE	DOULLENS	NAOURS	DOULLENS
BOUQUEMAISON	DOULLENS	PERNOIS	PONTHIEU/MARQ.
CANAPLES	PONTHIEU/MARQ.	PUCHEVILLERS	DOULLENS
CANDAS	DOULLENS	TALMAS	DOULLENS
CONTAY	AMIENS CENTRE SOMME	TERRAMESNIL	DOULLENS
DOULLENS	DOULLENS	RAINCHEVAL	DOULLENS
FIENVILLERS	DOULLENS	RUBEMPRE	DOULLENS
GEZAINCOURT	DOULLENS	TOUTENCOURT	DOULLENS
GROUCHES LUCHUEL	DOULLENS	WARLOY BAILLON	AMIENS CENTRE SOMME
HALLOY LES PERNOIS	PONTHIEU/MARQ.		

ZONE 4 ALBERT

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ALBERT	DOULLENS	LE HAMEL	AMIENS CENTRE SOMME
AVELUY	DOULLENS	MAILLY MAILLET	DOULLENS
BECORDEL BECOURT	DOULLENS	CARNOY -MAMETZ	DOULLENS
BONNAY	AMIENS CENTRE SOMME	MEULTE	DOULLENS
BOUZINCOURT	DOULLENS	MERICOURT L'ABBE	AMIENS CENTRE SOMME
BRAY SUR SOMME	DOULLENS	MIRAUMONT	DOULLENS
BUIRE SUR L'ANCRE	DOULLENS	MORCOURT	AMIENS CENTRE SOMME
CAPPY	DOULLENS	MORLANCOURT	DOULLENS
CERISY	AMIENS CENTRE SOMME	OVILLERS LA BOISSELLE	DOULLENS
CORBIE	AMIENS CENTRE SOMME	POZIERES	DOULLENS
DERNANCOURT	DOULLENS	PROYART	AMIENS CENTRE SOMME
FOUILLOY	AMIENS CENTRE SOMME	RIBEMONT SUR ANCRE	AMIENS CENTRE SOMME
FRANVILLERS	AMIENS CENTRE SOMME	SAILLY LAURETTE	AMIENS CENTRE SOMME
FRICOURT	DOULLENS	SAILLY LE SEC	AMIENS CENTRE SOMME
GRANDCOURT	DOULLENS	VAIRE SOUS CORBIE	AMIENS CENTRE SOMME
HAMELET	AMIENS CENTRE SOMME	VAUX SUR SOMME	AMIENS CENTRE SOMME
HEILLY	AMIENS CENTRE SOMME	VILLE SUR ANCRE	DOULLENS
LAHOUSOYE	AMIENS CENTRE SOMME	VILLERS BRETONNEUX	AMIENS CENTRE SOMME

ZONE 5 PERONNE

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ATHIES	PERONNE	ESTREES DENIECOURT	AMIENS CENTRE SOMME
BARLEUX	PERONNE	ESTREES MONS	PERONNE
BERNES	PERONNE	FLAUCOURT	PERONNE
BIACHES	PERONNE	HEUDICOURT	PERONNE
BOUCHAVESNES BERGEN	PERONNE	LE RONSSOY	PERONNE
BRIE	PERONNE	MESNIL BRUNTEL	PERONNE
BUIRE COURCELLES	PERONNE	MOISLAINS	PERONNE
CARTIGNY	PERONNE	MONCHY LAGACHE	PERONNE
CLERY SUR SOMME	PERONNE	PERONNE	PERONNE
COMBLES	PERONNE	ROISEL	PERONNE
DOINGT FLAMICOURT	PERONNE	SAILLY SAILLISEL	PERONNE
DOMPIERRE BECQUINCOURT	AMIENS CENTRE SOMME	ST CHRIST BRIOST	PERONNE
ENNEMAIN	PERONNE	TINCOURT BOUCLY	PERONNE
EPEHY	PERONNE	VILLERS CARBONNEL	PERONNE

ZONE 6 HAM

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BEUVRAIGNES	MONTDIDIER	MARCHELEPOT-MISERY	AMIENS CENTRE SOMME
CARREPUIS	MONTDIDIER	MESNIL ST NICAISE	PERONNE
CHAMPIEN	MONTDIDIER	MORCHAIN	PERONNE
CHAULNES	AMIENS CENTRE SOMME	MUILLE VILLETTE	PERONNE
EPPEVILLE	PERONNE	NESLE	PERONNE
ERCHEU	MONTDIDIER	HYPERCOURT OMIECOURT	AMIENS CENTRE SOMME
ESMERY HALLON	PERONNE	HYPERCOURT PERTAIN	AMIENS CENTRE SOMME
HAM	PERONNE	ROIGLISE	MONTDIDIER
HATTENCOURT	MONTDIDIER	ROYE	MONTDIDIER
HOMBLEUX	PERONNE	TILLOLOY	MONTDIDIER
LICOURT	PERONNE	VERPILLIERES	MONTDIDIER

ZONE 7 MONTDIDIER

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
AILLY SUR NOYE	MONTDIDIER	LA NEUVILLE SIRE BERNARD	MONTDIDIER
ARVILLERS	MONTDIDIER	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	MONTDIDIER
BERTEAUCOURT/THENNES	MONTDIDIER	LE QUESNEL	MONTDIDIER
BOUCHOIR	MONTDIDIER	MARCELCAVE	AMIENS CENTRE SOMME
BRACHES	MONTDIDIER	MEZIERES EN SANTERRE	MONTDIDIER
CHAUSSOY EPAGNY	MONTDIDIER	MEHARICOURT	AMIENS CENTRE SOMME
CONTOIRE TROIS RIVIERES	MONTDIDIER	MONTDIDIER	MONTDIDIER
COULLEMELLE	MONTDIDIER	MOREUIL	MONTDIDIER
DAVENESCOURT	MONTDIDIER	MORISEL	MONTDIDIER
DEMUIN	MONTDIDIER	PIENNES ONVILLERS	MONTDIDIER
DOMART SUR LA LUCE	MONTDIDIER	PIERREPONT SUR AVRE 3 RIVIERES	MONTDIDIER
GRIVESNES	MONTDIDIER	QUIRY LE SEC	MONTDIDIER
GUERBIGNY	MONTDIDIER	ROLLOT	MONTDIDIER
HAILLES	MONTDIDIER	ROSIERES EN SANTERRE	AMIENS CENTRE SOMME
HANGEST EN SANTERRE	MONTDIDIER	ROUVREL	MONTDIDIER
HARBONNIERES	AMIENS CENTRE SOMME	SOURDON	MONTDIDIER
HARGICOURT TROIS RIVIERES	MONTDIDIER	THENNES	MONTDIDIER
JUMEL	MONTDIDIER	THEZY GLIMONT	MONTDIDIER
LAMOTTE WARFUSEE	AMIENS CENTRE SOMME		

ZONE 8 POIX DE PICARDIE

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BEUCAMPS LE VIEUX	SUD OUEST	GAUVILLE	SUD OUEST
BOUGAINVILLE	SUD OUEST	LIGNIERES CHATELAIN	SUD OUEST
CONTY	SUD OUEST	LIOMER	SUD OUEST
CROIXRAULT	SUD OUEST	MOLLIENS DREUIL	SUD OUEST
EPLESSIER	SUD OUEST	MORVILLERS ST SATURNIN	SUD OUEST
EQUENNES ERAMECOURT	SUD OUEST	NAMPS MAISNIL	SUD OUEST
FLUY	SUD OUEST	POIX DE PICARDIE	SUD OUEST
GUIZANCOURT	SUD OUEST	QUEVAUVILLERS	SUD OUEST
HORNOY LE BOURG	SUD OUEST	REVELLES	SUD OUEST
FOURDRINOY	SUD OUEST		

ZONE 9 FRIVILLE ESCARBOTIN

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ACHEUX EN VIMEU	VIMEU	MAISNIERES	VIMEU
AIGNEVILLE	VIMEU	MARTAINNEVILLE	VIMEU
ARREST	ABBEVILLE	MENESLIES	VIMEU
AULT	VIMEU	MERS LES BAINS	VIMEU
BEAUCHAMPS	VIMEU	MONS BOUBERT	ABBEVILLE
BETHENCOURT SUR MER	VIMEU	NIBAS	VIMEU
BIENCOURT	VIMEU	OCHANCOURT	VIMEU
BOISMONT	ABBEVILLE	OISEMONT	SUD OUEST
BOUILLANCOURT EN SERY	VIMEU	OUST MAREST	VIMEU
BOURSEVILLE	VIMEU	PENDE	ABBEVILLE
BOUTTENCOURT	VIMEU	QUESNOY LE MONTANT	VIMEU
BOUVAINCOURT SUR BRESLE	VIMEU	RAMBURELLES	VIMEU
BRUTELLES	ABBEVILLE	SAIGNEVILLE	ABBEVILLE
CAYEUX SUR MER	ABBEVILLE	SAINT BLIMONT	ABBEVILLE
CHEPY	VIMEU	SAINT MAXENT	VIMEU
DARGNIES	VIMEU	SAINT QUENTIN LA MOTTE	VIMEU
EMBREVILLE	VIMEU	SAINT VALERY SUR SOMME	ABBEVILLE
FEUQUIERES EN VIMEU	VIMEU	SENARPONT	SUD OUEST
FONTAINE LE SEC	VIMEU	TOEUFLES	VIMEU
FRANLEU	ABBEVILLE	TOURS EN VIMEU	VIMEU
FRESSENEVILLE	VIMEU	TULLY	VIMEU
FRETTEMEULE	VIMEU	VALINES	VIMEU
FRIAUCOURT	VIMEU	VAUDRICOURT	ABBEVILLE
FRIVILLE ESCARBOTIN	VIMEU	VISMES AU VAL	VIMEU
GAMACHES	VIMEU	WOIGNARUE	VIMEU
LANCHERES	ABBEVILLE	WOINCOURT	VIMEU
		YZENGREMER	VIMEU

ZONE 10 CRECY EN PONTHEIU

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
AGENVILLERS	PONTHIEU/MARQ.	NEUILLY L'HOPITAL	PONTHIEU/MARQ.
BUIGNY ST MACLOU	PONTHIEU/MARQ.	NOUVION EN PONTHEIU	PONTHIEU/MARQ.
CANCHY	PONTHIEU/MARQ.	NOYELLES SUR MER	PONTHIEU/MARQ.
CRECY EN PONTHEIU	PONTHIEU/MARQ.	QUEND	PONTHIEU/MARQ.
FOREST L'ABBAYE	PONTHIEU/MARQ.	RUE	PONTHIEU/MARQ.
FORT MAHON PLAGE	PONTHIEU/MARQ.	SAILLY FLIBEAUCOURT	PONTHIEU/MARQ.
GUESCHART	PONTHIEU/MARQ.	SAINT RIQUIER	PONTHIEU/MARQ.
HAUTVILLERS OUVILLE	PONTHIEU/MARQ.	VIRONCHAUX	PONTHIEU/MARQ.
LAMOTTE BULEUX	PONTHIEU/MARQ.	VRON	PONTHIEU/MARQ.
LE CROTOY	PONTHIEU/MARQ.	YVRENCHIEUX	PONTHIEU/MARQ.
LE TITRE	PONTHIEU/MARQ.		

DIRECTIONS UNIQUES

CIRCONSCRIPTION	ETABLISSEMENTS
AMIENS CENTRE SOMME	Elémentaire BLANGY TRONVILLE Elémentaire GLISY
	Maternelle VAUX-SUR-SOMME Elémentaire LE HAMEL Elémentaire VAIRE-SOUS-CORBIE Elémentaire LE HAMELET
	Elémentaire PONT NOYELLES Elémentaire QUERRIEU
AMIENS NORD	Elémentaire Beauvillé AMIENS Maternelle Beauvillé AMIENS
AMIENS SUD	Elémentaire VERS SUR SELLE Elémentaire BACOUËL
DOULLENS	Elémentaire LUCHEUX Maternelle BOUQUEMAISON
	Elémentaire VAUX-EN-AMIENOIS Elémentaire ST-VAAST-EN-CHAUSSEE
MONTDIDIER	Elémentaire Prieuré MONTDIDIER Elémentaire Victor Hugo MONTDIDIER
PERONNE	Elémentaire BOUCHAVESNES Elémentaire SAILLY SAILLISEL
	Elémentaire BRIE Elémentaire VILLERS CARBONNEL Elémentaire ESTREES MONS
	Elémentaire CARTIGNY Elémentaire BUIRE COURCELLES
	Elémentaire DOINGT Maternelle Hameau FLAMICOURT Elémentaire MESNIL BRUNTEL
SUD OUEST	Elémentaire PLACHY BUYON Elémentaire PROUZEL
VIMEU	Elémentaire BOUTTENCOURT Elémentaire Hameau de ANSENNES

DPE 6

CANDIDATURE SUR POSTE SPÉCIFIQUE

Poste à exigence particulière

Poste à profil

Poste sollicité :

NOM :

PRENOM :

Affectation actuelle :

.....

Partie réservée à l'administration

COMMISSION D'ENTRETIEN DU

Avis favorable

Avis défavorable

TYPOLOGIE DES POSTES

POSTE			DÉFINITION	CONDITIONS D'ACCÈS
TIT.R.ZIL TIT.R.BRIG	2584 2585	G0000 G0000	Titulaire remplaçant en zone d'intervention localisée Titulaire remplaçant en brigade	Aucune
ENS.CL.ELE ENS.CL.MA DECH.DIR	ECEL ECMA DCOM	G0000 G0000 G0000	Adjoint classe élémentaire Adjoint classe maternelle Décharge direction maternelle/élémentaire	ADJOINT Aucune Attention : tous les postes d'adjoint maternelle ou élémentaire en école primaire sont étiquetés adjoint élémentaire
ENS.CL.ELE	ECEL	G0421	Adjoint classe élémentaire habilité ou accrédité en allemand	Habilitation ou accréditation en allemand
MSUP MSUP ECMA ECEL	G0000 G0422 G0106 G0106		Plus de maîtres que de classes Plus de maîtres que de classes – anglais Scolarisation des moins de trois ans Scolarisation des moins de trois ans	Postes à profil
ENS.APP.EL ENS.APP.MA DCOM	EAPL EAPM	G0191 G0191 G0191	Adjoint en école d'application élémentaire Adjoint en école d'application maternelle Décharge de direction en école d'application élé./mat. décharge de direction en école annexe maternelle	Postes de maîtres formateur CAFIPEMF
ACEN	G0000		Conseiller pédagogique chargé de la réussite éducative	CAFIPEMF Poste à profil
DIR.EC.ELE DIR.EC.MAT	0119 0121		Directeur d'école élémentaire Directeur d'école maternelle	Liste d'aptitude des directeurs d'école pour 2 classes et plus
DIR.AN.MAT DIR.APP.EL. DIR.APP.MA.	0126 0128 0130		Directeur d'école d'application ou d'école annexe	Liste d'aptitude des directeurs d'école annexe et d'école d'application tenant lieu d'école annexe
ASOU	G0202	G0205	Coordonnateur de réseau REP et REP +	Postes à profil
IEEL	G0163		Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants	Certification complémentaire en FLS
CP.ADJ.IEN CP.EPS CP.AR.PL CP.EDU.MUS CP.LANG. CP NUMERIQUE CPD EPS	CPC CPEP CPAP CPEM CPLV CPTI		Conseiller pédagogique adjoint à un I.E.N. Conseiller pédagogique en EPS Conseiller pédagogique en arts plastiques Conseiller pédagogique en éducation musicale Conseiller pédagogique en langues étrangères Conseiller pédagogique chargé du numérique Conseiller pédagogique départemental en EPS	Postes à profil CAFIPEMF (spécialisé pour les disciplines artistiques, EPS et numérique) et CAPA-SH, CAPPEI pour CPC ASH
FPEX			Fonctions pédagogiques exceptionnelles (Musée, Historial, chargé de mission en ASH, TSLA, soutien bilangue)	Postes à profil
CL. RELAIS	CLR C0072 CLR C0071		Atelier relais Classe relais	Postes à profil CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
REF HANDIC REF HANDIC REF MDPH	REF RH 1D		Enseignant référent 1er degré Coordonnateur des enseignants référents et affectations en ULIS Coordonnateur des orientations et affectations en SEGPA Coordonnateur AVS Enseignant référent 2 nd degré Maison départementale du handicap	Postes à profil CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
ITSP			Itinérant spécialisé	Postes à profil CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI
TIT.R.BRIG	2585	G0202	Brigade REP+	Aucune
TRS	9010	G0000	Titulaire de secteur	Aucune
ANIM.INF	AINF	G0164	Enseignant référent pour les usages des numériques (ERUN)	Postes à profil

ECSI	G0145		Poste d'unité d'enseignement d'autisme	Postes à profil CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI
COSH	G0000		Coordonnateur des pôles inclusifs d'accompagnement localisés	Poste à profil CAPSAIS, CAPSH, CAPPEI
COSD	G0200		Coordonnateur réseau SAPAD	Poste à profil CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI
R.CONG.ASH	2592	G0000	Remplaçant en ASH	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
	Anciens supports	Nouveaux supports		
ECSP		UEE	Adjoint classe spécialisée (IME, IEM, IMP, hôpitaux...)	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
U.P.I		ULCG-ULLG-ULLP	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI
ULIS écoles CLIS.1.MEN CHME CLIS.2.AUD CHA CLIS.4.MOT CHMO CLIS 1. MEN CHME	ULEC G0176 ULEC G0174 ULEC G0177 ULEC G0178		ULIS anciennement option D ULIS anciennement option A ULIS anciennement option C ULIS anciennement options D TED	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI Postes à profil
ISES	G0137	ISES G0170	Enseignement spécialisé en SEGPA option F Adjoint classe spécialisée en établissement pénitentiaire	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI Postes à profil
IS	G0137	IS G0171	Centre éducatif fermé de HAM	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH option F, CAPPEI Poste à profil
MGR RGA	G0149 G0135	RASED RELA G0172 RASED PEDA G0173	Rééducateur option G en réseau Classe adaptation en réseau (option E)	CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI

MUG ASH						
ANCIENS SUPPORTS				SUPPORTS A COMPTER DE LA RENTREE 2019		
ULIS École	CHME	G0145	OPTION D	ULEC	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULEC	G0178	Troubles du spectre autistique
				ULEC	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULEC	G0180	Troubles psychiques
IEM/Hôpital	ECSP	G0143	OPTION C	UEE	G0177	Troubles fonctions motrices et maladie invalidantes
IME/ITEP	ECSP	G0145	OPTION D	UEE	G0176	Troubles fonctions cognitives
				UEE	G0178	Troubles du spectre autistique
				UEE	G0179	Troubles langage et apprentissages
				UEE	G0180	Troubles psychiques
SEGPA	ISES	G0137	OPTION F	ISES	G0170	Enseigner en SEGPA
ULIS Collège	UPI	G0145	OPTION D	ULCG	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULCG	G0178	Troubles du spectre autistique
				ULCG	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULCG	G0180	Troubles psychiques
ULIS Lycée général	UPI	G0145	OPTION D	ULLG	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULLG	G0178	Troubles du spectre autistique
				ULLG	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULLG	G0180	Troubles psychiques
ULIS LP	UPI	G0145	OPTION D	ULLP	G0176	Troubles fonctions cognitives
				ULLP	G0178	Troubles du spectre autistique
				ULLP	G0179	Troubles langage et apprentissages
				ULLP	G0180	Troubles psychiques

DPE6

MUG ENSEIGNEMENT		
ADJOINT ELEMENTAIRE	ECEL	G0000
ADJOINT MATERNELLE	ECMA	G0000
DIRECTION 1 CLASSE ELEMENTAIRE	119	P0001
DIRECTION 1 CLASSE MATERNELLE	121	P0001
TITULAIRE DE SECTEUR	9010	G0000
DECHARGE DIRECTION 100%	DCOM	G0000
DECHARGE DIRECTION APPLI 100%	DCOM	G0191
ADJOINT APPLI ELEMENTAIRE	EAPL	G0191
ADJOINT APPLI MATERNELLE	EAPM	G0191

MUG REMPLACEMENT		
TITULAIRE REMPLAÇANT ZIL	2584	G0000
TITULAIRE REMPLAÇANT BRIGADE	2585	G0000
TITULAIRE REMPLAÇANT ASH	2592	G0000

BONIFICATIONS DE POINTS ACCORDEES EN CAS DE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

La bonification de 500 points est accordée sur tous les postes d'adjoint du département uniquement en cas de fermeture sèche.

En cas de fermeture de poste, s'il y a plusieurs volontaires, ils seront départagés au barème si et seulement si le dernier arrivé ne veut pas bénéficier de sa bonification.

Un enseignant ne peut cumuler plusieurs priorités, la priorité la plus élevée sera prise en compte.

A - Suppression d'une classe dans une école à 2 classes

↳ le directeur bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et d'une bonification de 500 points sur les postes de direction du même groupe.

↳ l'adjoint de l'école bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et d'une bonification de 500 points sur les autres postes d'adjoint du département.

Ces deux enseignants sont départagés au barème pour le poste de chargé d'école.

B – Suppression d'une classe dans une école à 3 classes et plus

Bonification de 900 points pour l'enseignant touché par la mesure de carte ou le volontaire sur les postes d'adjoint de l'école et d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

C - Suppression d'une classe dans un RPI et dans les écoles à niveaux

• 2 maîtres sont touchés : le maître de la classe fermée et le maître adjoint ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ou dans l'ensemble constitué par les deux groupes scolaires.

↳ Le maître de la classe fermée (ou l'enseignant volontaire dans l'école où la classe est fermée) bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste libéré par le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ou dans l'ensemble constitué par les deux groupes scolaires et d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

↳ Le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ou dans l'ensemble constitué par les deux groupes scolaires aura une bonification de 700 points sur les postes d'adjoint de son école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département (classés après son poste).

• si, dans le cadre de la suppression d'une classe dans un RPI, une école à 2 classes devient une école à classe unique, 3 maîtres sont touchés : le directeur et l'adjoint de l'école ainsi que le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI.

↳ le directeur bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et sur le poste d'adjoint libéré par le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ainsi que d'une bonification de 500 points sur les postes de direction du même groupe.

↳ l'adjoint de l'école bénéficie d'une bonification de 900 points sur le poste de chargé d'école et sur le poste d'adjoint libéré par le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI ainsi que d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

↳ Le maître ayant la plus faible ancienneté dans le RPI aura une bonification de 700 points sur les postes d'adjoint de son école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département

D - Fusion d'écoles et restructuration de RPC

↳ les **directeurs** de chaque école : ils bénéficient d'une bonification de 900 points sur le poste de direction nouvellement créé (ils sont alors départagés au barème) et d'une bonification de 500 points sur tous les postes de direction du département. Ils peuvent également bénéficier d'une bonification de 900 points sur tous les postes d'adjoint des écoles fusionnées ou du RPC.

↳ les **adjoints** : ils ont une bonification de 900 points sur tous les postes d'adjoint des écoles fusionnées ou du RPC.

En cas de suppression d'une classe dans le cadre de la fusion :

L'adjoint ayant la plus faible ancienneté dans l'ensemble des écoles fusionnant aura une bonification de 700 points sur les postes d'adjoints de la nouvelle école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

En cas de rattachement à un RPC déjà existant d'écoles à classe unique :

Les chargés d'école ont une bonification de 900 points sur les postes d'adjoints du RPC.

E - Restructuration d'un RPI

Deux cas :

1. Restructuration sans fermeture de poste
900 points sur le poste ré étiqueté (changement d'école maternelle en élémentaire ou vice-versa).
700 points le poste réimplanté
500 points sur tous les postes d'adjoint du RPI
2. Restructuration avec fermeture de poste
900 points sur le poste ré étiqueté (changement d'école maternelle en élémentaire ou vice-versa).
700 points le poste réimplanté
500 points sur tous les postes d'adjoint du RPI et sur tous les postes adjoints du département

F - Postes fractionnés

- Décharge de direction complète supprimée :

Le maître touché (le dernier adjoint nommé dans l'école ou le volontaire) aura une bonification de 900 points sur tous les postes d'adjoint de l'école et une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

- Poste fractionné dont une fraction est modifiée ou supprimée :

Le maître qui était nommé sur le poste fractionné bénéficie d'une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

G - Direction unique

↳ Les 2 postes de direction sont occupés. Chacun des directeurs aura une bonification de 900 points sur le poste de direction nouvellement créé (ils sont alors départagés au barème) et une bonification de 500 points sur tous les postes de direction. Ils peuvent également bénéficier d'une bonification de 900 points sur le poste d'adjoint nouvellement créé.

H – RASED et autres postes spécialisés

Une bonification de 500 points sur tous les postes spécialisés de la même option.

I - Fermeture d'école

- ↳ directeur : une bonification de 500 points sur tous les postes de direction du même groupe.
- ↳ adjoint : une bonification de 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

J - Chargé d'école → + 1 classe = école à 2 classes

Le chargé d'école a une bonification de 900 points sur le poste d'adjoint nouvellement créé et sur le poste de directeur s'il est inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école de 2 classes et plus.

K - Redéploiement des brigades

Bonification de 900 points sur les postes de brigade redéployés, et bonification de 500 points sur tous les postes de brigade du département et adjoint du département.

L – Changement d'implantation et transfert de poste

Bonification de 900 points sur le poste réimplanté ou transféré.

M – Suppression de poste « plus de maîtres que de classes

Bonification de 900 points sur tous postes dans l'école occupée, 500 points sur tous postes de même type (sauf pour les plus de maîtres que de classes qui occupent une classe à effectifs réduits uniquement pour le mouvement 2018) et 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

En cas de désaccord concernant la répartition des classes, arbitrage de l'IEN de circonscription.

N – Suppression de poste de « scolarisation de moins de 3 ans »

Bonification de 500 points sur tous les postes de même type et 500 points sur tous les postes d'adjoint du département.

PARTICIPATION AU MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2019 DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES

Je soussigné(é),

Etablissement :

Annule ma participation au mouvement 2019

Fait à _____, le _____

Signature

A retourner dûment complété par mail à :
mouvementdsden80@ac-amiens.fr
Pour le 22 mai 2019

ECOLES EN ENT

CIRCONSCRIPTIONS	RNE	ECOLES
ABBEVILLE	0801187F	ABBEVILLE - Elémentaire ALAIN DETRE
ABBEVILLE	0800535X	ABBEVILLE - Elémentaire CARDAMINES
ABBEVILLE	0800534W	ABBEVILLE - Elémentaire CHAMP DE MARS
ABBEVILLE	0801867V	ABBEVILLE - Elémentaire DANY PRUVOT
ABBEVILLE	0801895A	ABBEVILLE - Elémentaire J. ZAY-NATTIERS
ABBEVILLE	0801425P	ABBEVILLE - Elémentaire PLATANES
ABBEVILLE	0801892X	ABBEVILLE - Elémentaire POULIES
ABBEVILLE	0800822J	ABBEVILLE - LE BEFFROI
ABBEVILLE	0800823K	ABBEVILLE - Maternelle CHAMP DE MARS
ABBEVILLE	0801597B	ABBEVILLE - PICARDIE élémentaire
ABBEVILLE	0801828C	ABBEVILLE - ROUVROY
ABBEVILLE	0801475U	ARREST
ABBEVILLE	0801014T	BELLANCOURT
ABBEVILLE	0800663L	BRUTELLES
ABBEVILLE	0801665A	CAMBRON
ABBEVILLE	0801015U	CAOURS - Elémentaire
ABBEVILLE	0800664M	CAYEUX SUR MER
ABBEVILLE	0801552C	CONDE FOLIE - Elémentaire
ABBEVILLE	0801016V	DRUCAT
ABBEVILLE	0800777K	ERONDELLE
ABBEVILLE	0801493N	FRANLEU
ABBEVILLE	0801674K	HALLENCOURT - Elémentaire
ABBEVILLE	0800684J	HUPPY
ABBEVILLE	0800731K	LANCHERES
ABBEVILLE	0800671V	LANCHERES HAMEAU DE WATHIEHURT
ABBEVILLE	0801836I	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS élémentaire
ABBEVILLE	0801891W	MAREUIL-CAUBERT
ABBEVILLE	0801495R	MONS BOUBERT
ABBEVILLE	0800528P	NEUFMOULIN - Elémentaire
ABBEVILLE	0801434Z	PENDE
ABBEVILLE	0800736R	PENDE
ABBEVILLE	0802067M	SAINT BLIMONT
ABBEVILLE	0801331M	SAINT VALERY Primaire
ABBEVILLE	0800809V	VAUDRICOURT
AMIENS CENTRE SOMME	0800322R	BLANGY TRONVILLE
AMIENS CENTRE SOMME	0800165V	BONNAY
AMIENS CENTRE SOMME	0801646E	BOVES - Elémentaire LES DEUX VALLEES
AMIENS CENTRE SOMME	0800863D	BOVES - Maternelle Les Capucines
AMIENS CENTRE SOMME	0800332B	CACHY
AMIENS CENTRE SOMME	0800431J	CHAULNES
AMIENS CENTRE SOMME	0801465H	DOMPIERRE-BECQUINCOURT
AMIENS CENTRE SOMME	0802163S	ESTREES-DENIECOURT
AMIENS CENTRE SOMME	0801843U	FOUILLOY
AMIENS CENTRE SOMME	0800177H	FRANVILLERS
AMIENS CENTRE SOMME	0800339J	GENTELLES
AMIENS CENTRE SOMME	0800340K	GLISY
AMIENS CENTRE SOMME	0800179K	HAMELET
AMIENS CENTRE SOMME	0801860M	HARBONNIERES - Elémentaire
AMIENS CENTRE SOMME	0800518D	HYPERCOURT PERTAIN

AMIENS CENTRE SOMME	0800182N	LAHOUSOYE
AMIENS CENTRE SOMME	0800178J	LE HAMEL
AMIENS CENTRE SOMME	0801476V	LONGUEAU - Anne-Franck
AMIENS CENTRE SOMME	0801881K	LONGUEAU - Elémentaire ANDRE MILLE
AMIENS CENTRE SOMME	0801759C	LONGUEAU - Elémentaire PAUL BAROUX
AMIENS CENTRE SOMME	0800838B	LONGUEAU Louis Prot
AMIENS CENTRE SOMME	0800510V	MARCHELEPOT
AMIENS CENTRE SOMME	0801050G	MEHARICOURT - Elémentaire
AMIENS CENTRE SOMME	0800154H	MERICOURT L'ABBE
AMIENS CENTRE SOMME	0800966R	PONT-NOYELLES
AMIENS CENTRE SOMME	0802172B	PROYART
AMIENS CENTRE SOMME	0800967S	QUERRIEU
AMIENS CENTRE SOMME	0801758B	ROSIERES EN SANTERRE - Elémentaire JACQUES DEBARY
AMIENS CENTRE SOMME	0800867H	ROSIERES EN SANTERRE - Maternelle Valentine Clément
AMIENS CENTRE SOMME	0800188V	VAIRE SOUS CORBIE
AMIENS CENTRE SOMME	0800189W	VAUX-SUR-SOMME
AMIENS CENTRE SOMME	0800190X	VECQUEMONT
AMIENS CENTRE SOMME	0800192Z	VILLERS BRETONNEUX - SAINT EXUPERY
AMIENS NORD	0800887E	ALLONVILLE - Elémentaire MAURICE CHOQUET
AMIENS NORD	0801185D	AMIENS - Elémentaire ALBERT SCHWEITZER A
AMIENS NORD	0801333P	AMIENS - Elémentaire ALBERT SCHWEITZER B
AMIENS NORD	0800876T	AMIENS - Elémentaire BEAUVILLE
AMIENS NORD	0800880X	AMIENS - Elémentaire EMILE LESOT GROUPE A
AMIENS NORD	0801244T	AMIENS - Elémentaire LA PAIX GROUPE B
AMIENS NORD	0800881Y	AMIENS - Elémentaire PIGEONNIER
AMIENS NORD	0800886D	AMIENS - Elémentaire SAINT-PIERRE B
AMIENS NORD	0801347E	AMIENS - Elémentaire VOLTAIRE
AMIENS NORD	0801352K	AMIENS - Gustave Charpentier
AMIENS NORD	0801569W	AMIENS - LEO LAGRANGE
AMIENS NORD	0801459B	AMIENS - Marivaux
AMIENS NORD	0801242R	AMIENS - Maternelle LA PAIX
AMIENS NORD	0800851R	AMIENS - Maternelle SAINT PIERRE
AMIENS NORD	0801332N	AMIENS - Maternelle SCHWEITZER
AMIENS NORD	0801349G	AMIENS - Maternelle VOLTAIRE
AMIENS NORD	0801645D	AMIENS - MICHEL ANGE Elémentaire
AMIENS NORD	0801638W	AMIENS - MICHEL ANGE Maternelle
AMIENS NORD	0801663Y	CAMON - Elémentaire EDMOND MARQUIS
AMIENS NORD	0801827B	CAMON - Elémentaire PAUL LANGEVIN
AMIENS NORD	0801245U	CAMON - Maternelle JEAN JAURES
AMIENS NORD	0801460C	CAMON Langevin maternelle
AMIENS NORD	0801172P	POULAINVILLE
AMIENS NORD	0800143W	RIVERY - JEANNE ARNAUD
AMIENS NORD	0800839C	RIVERY - Pierre Perret
AMIENS OUEST	0800195C	AMIENS - Bords de Somme
AMIENS OUEST	0802008Y	AMIENS - Elémentaire ELBEUF
AMIENS OUEST	0800848M	AMIENS - Elémentaire FAUBOURG DE HEM
AMIENS OUEST	0801500W	AMIENS - Elémentaire GEORGES BRASSENS
AMIENS OUEST	0801429U	AMIENS - Elémentaire GEORGES QUARANTE
AMIENS OUEST	0801634S	AMIENS - Elémentaire JEAN FRANCOIS LE SUEUR
AMIENS OUEST	0800316J	AMIENS - Elémentaire JULES LEFEBVRE
AMIENS OUEST	0801656R	AMIENS - Elémentaire JULES VERNE
AMIENS OUEST	0801492M	AMIENS - Elémentaire LONGPRE
AMIENS OUEST	0801527A	AMIENS - Elémentaire LOUISE MICHEL
AMIENS OUEST	0801894Z	AMIENS - Elémentaire SAINT GERMAIN

AMIENS OUEST	0800883A	AMIENS - Elémentaire SAINT-MAURICE A
AMIENS OUEST	0800329Y	AMIENS - Elémentaire SAINT-ROCH B
AMIENS OUEST	0800313F	AMIENS - Fg BEAUVAIS
AMIENS OUEST	0800196D	AMIENS - Léon Lamotte
AMIENS OUEST	0800860A	AMIENS - Maternelle ELBEUF
AMIENS OUEST	0801600E	AMIENS - Maternelle Georges Quarante
AMIENS OUEST	0801734A	AMIENS - Maternelle LA PEPINIERE
AMIENS OUEST	0800847L	AMIENS - Maternelle LES VERRIERES
AMIENS OUEST	0800845J	AMIENS - Maternelle ST-GERMAIN
AMIENS OUEST	0801657S	AMIENS - PETIT ST-JEAN
AMIENS OUEST	0800873P	AMIENS - Primaire St LEU
AMIENS OUEST	0802050U	AMIENS - RENANCOURT
AMIENS OUEST	0800884B	AMIENS - St MAURICE B
AMIENS OUEST	0801166H	AMIENS - St ROCH A
AMIENS OUEST	0800862C	AMIENS Maternelle St-ROCH
AMIENS OUEST	0800206P	DREUIL LES AMIENS - Elémentaire JULES FERRY
AMIENS OUEST	0801353L	FLESSELLES - Elémentaire GEORGES BRASSENS
AMIENS SUD	0800125B	AMIENS - ANDRE BERNARD - Elémentaire
AMIENS SUD	0800118U	AMIENS - application BAPAUME
AMIENS SUD	0801473S	AMIENS - CONDORCET Maternelle
AMIENS SUD	0800828R	AMIENS - DELPECH Maternelle
AMIENS SUD	0802033A	AMIENS - EDMOND ROSTAND Elémentaire
AMIENS SUD	0800833W	AMIENS - EDMOND ROSTAND Maternelle
AMIENS SUD	0800129F	AMIENS - Elémentaire application BARNI
AMIENS SUD	0801862P	AMIENS - Elémentaire application DELPECH
AMIENS SUD	0802060E	AMIENS - Elémentaire CAMILLE CLAUDEL
AMIENS SUD	0801772S	AMIENS - Elémentaire CHATEAUDUN
AMIENS SUD	0801458A	AMIENS - Elémentaire CONDORCET
AMIENS SUD	0800120W	AMIENS - Elémentaire JEAN MACE
AMIENS SUD	0801974L	AMIENS - Elémentaire JULIA ET RENÉ LAMPS
AMIENS SUD	0801462E	AMIENS - Elémentaire LA VALLEE
AMIENS SUD	0801530D	AMIENS - Elémentaire LES VIOLETTES
AMIENS SUD	0801741H	AMIENS - Elémentaire REAUMUR
AMIENS SUD	0800831U	AMIENS - Jacques Prévert
AMIENS SUD	0801730W	AMIENS - La Neuville
AMIENS SUD	0800827P	AMIENS - Maternelle Application CHATEAUDUN
AMIENS SUD	0801567U	AMIENS - Maternelle CHEMIN DES PLANTES
AMIENS SUD	0801427S	AMIENS - Maternelle CHENIER
AMIENS SUD	0801733Z	AMIENS - REAUMUR Maternelle
AMIENS SUD	0801601F	AMIENS - ROSA BONHEUR Maternelle
AMIENS SUD	0801644C	AMIENS - Sagebien
AMIENS SUD	0800829S	AMIENS Maternelle AUGUSTE DUJARDIN
AMIENS SUD	0800835Y	AMIENS Maternelle LA VALLEE
AMIENS SUD	0800830T	AMIENS Maternelle NOYON
AMIENS SUD	0801084U	BACOUEL
AMIENS SUD	0801635T	CAGNY - Elémentaire
AMIENS SUD	0800326V	CHEMIN DES HAYETTES
AMIENS SUD	0800335E	DURY - Elémentaire
AMIENS SUD	0800341L	GRATTEPANCHE
AMIENS SUD	0801071E	HEBECOURT
AMIENS SUD	0801362W	PONT DE METZ - PIERRE ET MARIE CURIE
AMIENS SUD	0801073G	RUMIGNY
AMIENS SUD	0801074H	SAINS EN AMIENOIS
AMIENS SUD	0801075J	SAINT-FUSCIEN
AMIENS SUD	0802054Y	SALEUX - Elémentaire CURIE/CATELAS

AMIENS SUD	0801901G	SALOUEL - Elémentaire L. DE LA MOISSONNIERE
AMIENS SUD	0801518R	ST SAUFLIEU - Elémentaire
AMIENS SUD	0801083T	VERS SUR SELLE - LES JEUNES POUSES
DOULLENS	0800888F	ACHEUX EN AMIENOIS - Elémentaire
DOULLENS	0802082D	AGENVILLE - Elémentaire LA PLAINE DU MOULIN
DOULLENS	0801643B	ALBERT Jules Ferry
DOULLENS	0800937J	AUTHIEULE
DOULLENS	0800091P	AVELUY - Elémentaire FRANCIS DUFLOT
DOULLENS	0801879H	BEAUQUESNE - Les Charmilles
DOULLENS	0801604J	BEAUVAIL - Elémentaire
DOULLENS	0800094T	BECORDEL BECOURT
DOULLENS	0800568H	BERNAVILLE
DOULLENS	0800957F	BERTANGLES - Elémentaire
DOULLENS	0801660V	BOUZINCOURT - Elémentaire LES 5 TILLEULS
DOULLENS	0800145Y	BRAY SUR SOMME Jean de La Fontaine
DOULLENS	0801923F	BRAY-SUR-SOMME Les Capucines
DOULLENS	0801360U	CANDAS
DOULLENS	0800857X	DOULLENS - E.M.PU LAVARENNE
DOULLENS	0801571Y	DOULLENS - E.M.PU TIVOLI
DOULLENS	0800944S	DOULLENS - Elémentaire LES TILLEULS
DOULLENS	0800572M	FIENVILLERS - Elémentaire
DOULLENS	0800101A	FRICOURT
DOULLENS	0800102B	GRANDCOURT
DOULLENS	0800948W	GROUCHES-LUCHUEL
DOULLENS	0800950Y	HUMBERCOURT
DOULLENS	0801432X	MAILLY MAILLET - Elémentaire DES 3 VERSANTS
DOULLENS	0800105E	MAMETZ
DOULLENS	0801678P	MEAULTE
DOULLENS	0802083E	MEZEROLLES - Elémentaire LES FONTAINES BLEUES
DOULLENS	0801468L	MIRAUMONT
DOULLENS	0800929A	NAOURS - Elémentaire
DOULLENS	0800114P	OVILLIERS LA BOISSELLE
DOULLENS	0800115R	POZIERES
DOULLENS	0800968T	RAINNEVILLE - Elémentaire RPC BEAUVOIR
DOULLENS	0800969U	RUBEMPRE
DOULLENS	0800993V	SAINT VAAST EN CHAUSSEE
DOULLENS	0800970V	ST GRATIEN - Elémentaire ECOLE DE L'HALLUE
DOULLENS	0800954C	TERRAMESNIL
DOULLENS	0801173R	TOUTENCOURT
DOULLENS	0800995X	VAUX EN AMIENOIS - Elémentaire
DOULLENS	0800996Y	VILLERS-BOCAGE
MONTDIDIER	0800370T	AILLY SUR NOYE - PIERRE ET MARIE CURIE
MONTDIDIER	0801531E	ARVILLERS
MONTDIDIER	0801037T	BOUCHOIR
MONTDIDIER	0801658T	BEUVRAIGNES - Elémentaire
MONTDIDIER	0801152T	CARREPUIS
MONTDIDIER	0801153U	CHAMPIEN
MONTDIDIER	0800374X	CHAUSSOY EPAGNY - Elémentaire
MONTDIDIER	0801132W	COULLEMELLE
MONTDIDIER	0801065Y	DAVENESCOURT
MONTDIDIER	0800349V	DEMUIN
MONTDIDIER	0800350W	DOMART-sur-la-LUCE
MONTDIDIER	0800334D	DOMMARTIN
MONTDIDIER	0801159A	ERCHEU

MONTDIDIER	0801137B	GRIVESNES
MONTDIDIER	0800977C	GUERBIGNY
MONTDIDIER	0801070D	HAILLES
MONTDIDIER	0801675L	HANGEST EN SANTERRE
MONTDIDIER	0801022B	HATTENCOURT
MONTDIDIER	0801139D	JUMEL - Elémentaire
MONTDIDIER	0801688A	LE PLESSIER ROZAINVILLE
MONTDIDIER	0800358E	LE QUESNEL - Elémentaire
MONTDIDIER	0800359F	MEZIERES EN SANTERRE
MONTDIDIER	0801018X	MONTDIDIER Cité Nord
MONTDIDIER	0800984K	MONTDIDIER Prieuré
MONTDIDIER	0800363K	MORISEL
MONTDIDIER	0801144J	QUIRY-LE-SEC
MONTDIDIER	0801072F	REMIENCOURT
MONTDIDIER	0801026F	ROIGLISE
MONTDIDIER	0800990S	ROLLOT
MONTDIDIER	0801145K	ROUVREL
MONTDIDIER	0801029J	ROYE - Elémentaire LES PLATANES
MONTDIDIER	0801031L	ROYE - Yvette et René Fontaine
MONTDIDIER	0801147M	SOURDON
MONTDIDIER	0800366N	THENNES
MONTDIDIER	0801082S	THEZY-GLIMONT
MONTDIDIER	0801033N	TILLOLOY - Elémentaire
MONTDIDIER	0801034P	VERPILLERES
PERONNE	0801419H	ATHIES
PERONNE	0800407H	BERNES
PERONNE	0800378B	BOUCHAVESNES
PERONNE	0800380D	BRIE
PERONNE	0800381E	BUIRE-COURCELLES
PERONNE	0802071S	CARTIGNY
PERONNE	0800452G	COMBLES
PERONNE	0801666B	DOINGT
PERONNE	0800479L	ENNEMAIN
PERONNE	0800502L	EPENANCOURT
PERONNE	0802069P	EPPEVILLE
PERONNE	0801461D	EPPEVILLE Maternelle
PERONNE	0801573A	ESMERY HALLON
PERONNE	0800399Z	ESTREES-MONS
PERONNE	0800389N	FLAMICOURT
PERONNE	0802070R	HAM Jean Zay
PERONNE	0801248X	HAM Jules Verne
PERONNE	0801494P	HEUDICOURT
PERONNE	0800504N	HOMBLEUX - Elémentaire LOUIS SCLAVIS
PERONNE	0800395V	MESNIL BRUNTEL
PERONNE	0800511W	MESNIL SAINT NICAISE
PERONNE	0802053X	MOISLAINS
PERONNE	0801610R	MONCHY-LAGACHE
PERONNE	0800513Y	MORCHAIN
PERONNE	0801575C	MUILLE-VILLETTE
PERONNE	0800514Z	NESLE - Elémentaire
PERONNE	0801861N	PERONNE Centre
PERONNE	0801361V	PERONNE Chapelette
PERONNE	0800400A	PERONNE Mont-ST-QUENTIN
PERONNE	0802034B	ROISEL
PERONNE	0801611S	ROISEL - Maternelle

PERONNE	0800470B	SAILLY SAILLISEL
PERONNE	0800521G	ST CHRIST BRIOST - Elémentaire
PERONNE	0800676A	TINCOURT-BOUCLY
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801516N	AILLY LE HAUT CLOCHER - Elémentaire VICTOR HUGO
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800286B	BELLOY SUR SOMME - Elémentaire
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800916L	BERTEAUCOURT-LES-DAMES
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800287C	BETTENCOURT-SAINT-OUEN
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800919P	CANAPLES
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801975M	CRÉCY-EN-PONTHIEU
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800920R	DOMART-EN-PONTHIEU
PONTHIEU MARQUENTERRE	0802007X	FLIXECOURT - H Malot
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801607M	FORT-MAHON-PLAGE
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800595M	GUESCHART - Elémentaire
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800925W	HALLOY LES PERNOIS
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801609P	HANGEST-SUR-SOMME
PONTHIEU MARQUENTERRE	0800926X	HAVERNAS
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801912U	LE CROTOY
PONTHIEU MARQUENTERRE	0802051V	L'ETOILE - Elémentaire
PONTHIEU MARQUENTERRE	0802039G	NOUVION-EN-PONTHIEU
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801871Z	NOYELLES-SUR-MER
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801848Z	PONT REMY - Elémentaire ROBERT MALLET
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801820U	QUEND
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801608N	ST LEGER LES DOMART - DOLTO/FERRY
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801515M	ST OUEN - Elémentaire ALFRED MANNESSIER
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801870Y	ST RIQUIER - Elémentaire
PONTHIEU MARQUENTERRE	0801472R	VILLE LE MARCLET - Elémentaire
SUD OUEST	0800284Z	AILLY-SUR-SOMME Aimé Merchez
SUD OUEST	0801603H	AIRAINES - Elémentaire
SUD OUEST	0801550A	ALLERY - Elémentaire
SUD OUEST	0800214Y	BEAUCAMPS LE VIEUX - Elémentaire
SUD OUEST	0800239A	BOUGAINVILLE
SUD OUEST	0800240B	BOVELLES - Elémentaire LOUIS PERGAUD
SUD OUEST	0800241C	BRIQUEMESNIL
SUD OUEST	0801088Y	CONTY - Elémentaire
SUD OUEST	0801117E	EQUENNES
SUD OUEST	0800298P	FERRIERES
SUD OUEST	0800301T	FOURDRINOY
SUD OUEST	0800246H	GUIGNEMICOURT
SUD OUEST	0801574B	HORNOY-LE-BOURG
SUD OUEST	0800291G	LA CHAUSSEE-TIRANCOURT André Sehet
SUD OUEST	0801086w	LE BOSQUEL - Elémentaire LES 20000 PIERRES
SUD OUEST	0800223H	LIOMER
SUD OUEST	0801893Y	LOEUILLY - Elémentaire
SUD OUEST	0801680S	MOLLIENS-DREUIL
SUD OUEST	0801919B	NAMPS MAISNIL - Elémentaire
SUD OUEST	0800277S	OISEMONT - Primaire
SUD OUEST	0801098J	ORESMAUX - Elémentaire
SUD OUEST	0801829D	PICQUIGNY
SUD OUEST	0801178W	PISSY - Elémentaire
SUD OUEST	0801902H	PLACHY-BUYON
SUD OUEST	0801128S	POIX DE PICARDIE - Les Primevères
SUD OUEST	0801100L	PROUZEL
SUD OUEST	0801689B	QUEVAUVILLERS
SUD OUEST	0800255T	REVELLES - Elémentaire

SUD OUEST	0801692E	SENARPONT
SUD OUEST	0801578F	SEUX
SUD OUEST	0800208S	St-SAUVEUR - Jacques Prévert
SUD OUEST	0801654N	VIGNACOURT
SUD OUEST	0800259X	WARLUS - Elémentaire
VIMEU	0800693U	AIGNEVILLE
VIMEU	0801661W	ANSENNES
VIMEU	0801640Y	AULT
VIMEU	0801897C	BEAUCHAMPS - Les Hortensias
VIMEU	0801903J	BETHENCOURT-sur-MER
VIMEU	0800699A	BOUILLENCOURT-en-SERY
VIMEU	0801731X	BOURSEVILLE - Les peintres en herbe
VIMEU	0800704F	BOUTTENCOURT
VIMEU	0801359T	BOUVAINCOURT SUR BRESLE
VIMEU	0800259X	CAHON
VIMEU	0801869X	CHEPY
VIMEU	0800711N	DARGNIES
VIMEU	0802029W	FEUQUIERES Elémentaire
VIMEU	0801430V	FEUQUIERES-EN-VIMEU Maternelle
VIMEU	0801672H	FRIAUCOURT
VIMEU	0801521U	FRIVILLE ESCARBOTIN - GUILLAUME APOLLINAIRE
VIMEU	0801673J	FRIVILLE ESCARBOTIN - MARCEL PAGNOL
VIMEU	0801246V	FRIVILLE ESCARBOTIN - Maternelle JACQUES PREVERT
VIMEU	0801548Y	FRIVILLE ESCARBOTIN - PERRAULT
VIMEU	0802030X	FRIVILLE ESCARBOTIN - VICTORIEN GIROT
VIMEU	0801706V	FRIVILLE-ESCARBOTIN - LOUIS ARAGON
VIMEU	0800716U	GAMACHES
VIMEU	0800755L	GREBAULT-MESNIL
VIMEU	0802045N	HUCHENNEVILLE
VIMEU	0800719X	MAISNIERES
VIMEU	0800722A	MARTAINNEVILLE
VIMEU	0800794D	MENESLIES
VIMEU	0802038F	MERS LES BAINS - Jules Verne
VIMEU	0800760S	MIANNAY
VIMEU	0800797G	NIBAS
VIMEU	0800800K	OCHANCOURT
VIMEU	0801612T	QUESNOY le MONTANT
VIMEU	0800767Z	SAINT-MAXENT
VIMEU	0801842T	SAINT-QUENTIN-LA-MOTTE-CROIX-AU-BAILLY
VIMEU	0801837M	TOURS EN VIMEU
VIMEU	0801471P	VALINES
VIMEU	0800727F	VISMES-AU-VAL
VIMEU	0800811X	WOIGNARUE - Elémentaire
VIMEU	0802058C	WOINCOURT
VIMEU	0800815B	YZENGREMER

**LISTE DES SUPPORTS BLOQUÉS POUR LES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES
RENTÉE 2019**

IEN	ECOLE	VILLE
AMIENS SUD	EEA BAPAUME	AMIENS
AMIENS SUD	EEA DELPECH	AMIENS
AMIENS SUD	EEA DELPECH	AMIENS
AMIENS SUD	EMA CHATEAUDUN	AMIENS
AMIENS SUD	EMA CHEMIN DES PLANTES	AMIENS
AMIENS SUD	EMA CHEMIN DES PLANTES	AMIENS

IMPLANTATION DES POSTES DE BRIGADE (HORS AMIENS)

0801867V	ABBEVILLE ELEMENTAIRE D.PRUVOT
0800822J	ABBEVILLE BEFFROI
0800888F	ACHEUX-EN-AMIENOIS
0800745A	ACHEUX-EN-VIMEU
0800568H	BERNAVILLE
0800145Y	BRAY-SUR-SOMME ELEMENTAIRE
0800664M	CAYEUX SUR MER
0801665A	CAMBRON
0800431J	CHAULNES ELEMENTAIRE (2 postes)
0800452G	COMBLES (2 postes)
0800711N	DARGNIES
0800920R	DOMART-EN-PONTHIEU
0801465H	DOMPIERRE-BECQUINCOURT
0801159A	ERCHEU
0802007X	FLIXECOURT ELEMENTAIRE
0802052W	FRESSENNEVILLE
0801674K	HALLENCOURT
0801248X	HAM JULES VERNE
0801574B	HORNOY-LE-BOURG
0802045N	HUCHENNEVILLE
0800684J	HUPPY
0800223H	LIOMER
0800510V	MARCHELEPOT
0801891W	MAREUIL CAUBERT
0800511W	MESNIL ST NICAISE
0802083E	MEZEROLLES
0801680S	MOLLIENS-DREUIL
0801610R	MONCHY LAGACHE
0800514Z	NESLE ELEMENTAIRE (2 postes)
0802039G	NOUVION EN PONTHIEU
0801128S	POIX-DE-PICARDIE ELEMENTAIRE PRIMEVERES
0801361V	PERONNE LA CHAPELETTE
0801861N	PERONNE CENTRE
0801820U	QUEND
0802034B	ROISEL ELEMENTAIRE
0801031L	ROYE FONTAINE
0801517P	SAILLY-FLIBEAUCOURT
0801842T	SAINT-QUENTIN-LAMOTTE
0801870Y	SAINT-RIQUIER
0801692E	SENARPONT
0800192Z	VILLERS BRETONNEUX ST EXUPERY
0802058C	WOINCOURT

ECOLES AVEC CLASSES À EFFECTIFS RÉDUITS

Année scolaire 2019-2020

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
ABBEVILLE	0800534W	EEPU CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800535X	EEPU LES CARDAMINES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801425P	EEPU LES PLATANES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801597B	EEPU PICARDIE	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801895A	EEPU JEAN-ZAY NATTIERS	ABBEVILLE
AMIENS NORD	0801244T	EEPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0800880X	EEPU LESOT A	AMIENS
AMIENS NORD	0800879W	EEPU LESOT B	AMIENS
AMIENS NORD	0801645D	EEPU MICHEL ANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0800881Y	EEPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0800886D	EEPU SAINT PIERRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801185D	EEPU SCHWEITZER A	AMIENS
AMIENS NORD	0801347E	EEPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS OUEST	0801429U	EEPU GEORGES QUARANTE	AMIENS
AMIENS OUEST	0801527A	EEPU LOUISE MICHEL	AMIENS
AMIENS OUEST	0800196D	EEPU LEON LAMOTTE	AMIENS
AMIENS OUEST	0801500W	EEPU GEORGES BRASSENS	AMIENS
AMIENS OUEST	0800195C	EEPU BORD DE SOMME	AMIENS
AMIENS OUEST	0801492M	EEPU LONGPRE	AMIENS
AMIENS OUEST	0802008Y	EEPU ELBEUF	AMIENS
AMIENS OUEST	0801656R	EEPU JULES VERNE	AMIENS
AMIENS OUEST	0800884B	EEPU SAINT MAURICE B	AMIENS
AMIENS OUEST	0800329Y	EEPU SAINT ROCH B	AMIENS
AMIENS OUEST	0800848M	EEPU FAUBOURG DE HEM	AMIENS
AMIENS OUEST	0801657S	EEPU PETIT SAINT JEAN	AMIENS
AMIENS OUEST	0802050U	EEPU RENANCOURT	AMIENS
AMIENS OUEST	0800873P	EEPU SAINT LEU	AMIENS
AMIENS SUD	0801458A	EEPU CONDORCET	AMIENS
AMIENS SUD	0802033A	EEPU EDMOND ROSTAND	AMIENS
AMIENS SUD	0801974L	EEPU JULIA ET RENE LAMPS	AMIENS
AMIENS SUD	0802060E	EEPU CAMILLE CLAUDEL	AMIENS
AMIENS SUD	0801635T	EEPU	CAGNY
DOULLENS	0801604J	EEPU	BEAUVAL
DOULLENS	0800944S	EEPU TILLEULS/MARCHAND	DOULLENS
SUD OUEST	0800214Y	EEPU	BEAUCAMPS LE VIEUX
SUD OUEST	0801574B	EEPU	HORNOY LE BOURG
SUD OUEST	0800223H	EEPU	LIOMER
SUD OUEST	0801692E	EEPU	SENARPONT

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
MONTDIDIER	0801658T	EEPU	BEUVRAIGNES
MONTDIDIER	0801152T	EEPU	CARREPUIS
MONTDIDIER	0801153U	EMPU	CHAMPIEN
MONTDIDIER	0801159A	EEPU	ERCHEU
MONTDIDIER	0801022B	EEPU	HATTENCOURT
MONTDIDIER	0801026F	EEPU	ROIGLISE
MONTDIDIER	0801029J	EEPU LES PLATANES	ROYE
MONTDIDIER	0801031L	EEPU FONTAINE	ROYE
MONTDIDIER	0801033N	EEPU	TILLOLOY
MONTDIDIER	0801034P	EEPU	VERPILLIERES
PERONNE	0800377A	EEPU	BIACHES
PERONNE	0800381E	EEPU	BUIRE COURCELLES
PERONNE	0802071S	EEPU	CARTIGNY
PERONNE	0800452G	EEPU	COMBLES
PERONNE	0800389N	EMPU HAMEAU FLAMICOURT	DOINGT FLAMICOURT
PERONNE	0801666B	EEPU	DOINGT FLAMICOURT
PERONNE	0800393T	EEPU	FLAUCOURT
PERONNE	0801248X	EEPU JULES-VERNE	HAM
PERONNE	0802070R	EEPU JEAN-ZAY	HAM
PERONNE	0800395V	EEPU	MESNIL BRUNTEL
PERONNE	0802053X	EEPU	MOISLAINS
PERONNE	0801361V	EEPU LA CHAPELETTE	PÉRONNE
PERONNE	0800400A	EEPU MONT ST-QUENTIN	PÉRONNE
PERONNE	0801861N	EEPU CENTRE	PÉRONNE
PONTHIEU	0800916L	EEPU	BERTEAUCOURT LES DAMES
PONTHIEU	0800287C	EEPU	BETTENCOURT SAINT OUEN
PONTHIEU	0800920R	EEPU	DOMART EN PONTHIEU
PONTHIEU	0802007X	EEPU HECTOR-MALOT	FLIXECOURT
PONTHIEU	0801607M	EEPU	FORT-MAHON
PONTHIEU	0801912U	EEPU DU PORT	LE CROTOY
PONTHIEU	0802051V	EEPU	L'ÉTOILE
PONTHIEU	0801820U	EEPU	QUEND
PONTHIEU	0801889U	EEPU GABRIEL-DERAY	RUE
PONTHIEU	0801608N	EEPU DOLTO/FERRY	SAINT-LEGER LES DOMART
PONTHIEU	0801515M	EEPU ALFRED-MANNESSIER	SAINT-OUEN
PONTHIEU	0801472R	EEPU	VILLE LE MARCLET

SECTEURS D'INTERVENTION DES ENSEIGNANTS REFERENTS 2019-2020

SECTEUR	Secteurs de collège Lycées	Etablissements médico sociaux et de santé	Implantation
OUEST1	Abbeville Ponthieu Saint-Valery-sur-Somme Baie de Somme	Abbeville ITEP les éoliennes	Collège de Ponthieu Avenue du Pdt Coty 80100 ABBEVILLE
OUEST2	Abbeville Millevoye Abbeville Lycée Agricole Abbeville Lycée Boucher de Perthes	Grand-Laviers IME	Lycée Boucher de Perthes 1 rue Paul-Deliquie 80142 ABBEVILLE
OUEST3	Feuquières-en-Vimeu G-Vasseur Friville-Escarbotin Rose des vents Friville-Escarbotin Lycée du Vimeu Mers-les-Bains Joliot Curie		Collège La Rose des Vents 2 rue du 8 mai 1945 80534 FRIVILLE-ESCARBOTIN
OUEST4	Flixecourt Manessier Flixecourt LP Manessier Longpré-les-corps-saints Les cygnes Airaines GM-Scellier	Ailly/Somme IME	LP Alfred-Manessier 33 rue de la résistance 80420 FLIXECOURT
OUEST5	Beaucamps-le-vieux Gamaches Louis-Jouvet Oisemont Charles-Bignon	Abbeville IME	Collège Charles-Bignon 7 rue Jean-Jaurès 80140 OISEMONT
OUEST6	Crécy en Ponthieu Jules Roy Nouvion-en-Ponthieu Prévert Rue Marquenterre Rue LP du Marquenterre	Valloires ITEP	Collège Jacques Prévert 8 rue du collège 80860 NOUVION
NORD1	Acheux-en-amiénois Edmée Jarlaud Doullens Jean-Rostand Doullens Lycées de l'Authie	Doullens IME La clairière Doullens IME La côte des vignes	Collège Jean-Rostand 2 rue des Tilleuls 80600 DOULLENS
NORD2	Albert Pierre et Marie Curie Albert Jean-Moulin Albert Lycée Lamarck + lycée agricole Bray-sur-Somme Saint-Exupéry Méaulte Lycée Potez	Albert IME	Collège P. et M. Curie Place Leturcq 80600 ALBERT
NORD3	Amiens Etouvie Amiens Amiral Lejeune Amiens Lycée La Hotoie		Collège Etouvie Avenue du Languedoc 80000 AMIENS
NORD4	Ailly-le-Haut-Clocher Alain-Jacques Bernaville Du bois l'eau Domart-en-Ponthieu Val de Nièvre	Ville-le-Marcllet IME	Collège Domart du Val de Nièvre 18 rue de la Prée 80620 DOMART EN PONTIHIEU
AMIENS 1	Longueau Joliot-Curie Boves Lycée Agricole Paraclat Corbie Eugène Lefebvre Villers-Bretonneux Jacques Brel	Bussy-les-Daours IME	Collège Joliot-Curie rue Poidevin 80330 LONGUEAU
AMIENS 2	Amiens Guy-Mareschal Amiens Lycée Gand Amiens Lycée Luzarches Amiens Lycée Michelis Amiens LP Acheuléen	Unités de soins L'odyssée	Collège Guy-Mareschal rue Elsa-Triolet 80000 AMIENS
AMIENS 3	Amiens César-Franck Amiens Arthur-Rimbaud		Collège César-Franck rue César-Franck 80000 AMIENS
AMIENS 4	Amiens Sagebien	Amiens Saint-Exupéry IEM Pont-de-Metz IME Amiens Henry-Dunant EME Amiens UE2A + UEMA	Collège Sagebien 95 rue Sagebien 80000 AMIENS
AMIENS 5	Amiens Jean-Marc Laurent Amiens Lycée Branly Amiens Lycée Thuillier	Dury IME de la Somme UASA Amiens	Collège J.-M. Laurent 34 rue JM Laurent 80000 AMIENS

AMIENS 6	Amiens Auguste-Janvier Amiens Lycée Delambre Amiens LP Montaigne Amiens LP Romain-Rolland Rivery Jules-Verne Villers-Bocage Les Coudriers		Collège Jules Verne 9 rue Jules Verne 80136 RIVERY
SUD1	Ailly-sur-Somme Val de Somme Amiens Edouard Lucas		Collège Edouard Lucas 1 rue Edouard Lucas 80270 AMIENS
SUD2	Montdidier Parmentier Montdidier Lycée Racine Moreuil Jean-Moulin	Montdidier (Andechy & Gratibus) IME	Collège Jean-Moulin 110 Avenue Branly 80110 MOREUIL
SUD3	Ailly-sur-Noye PW-Classen Conty Jules-Ferry Poix-de-Picardie des fontaines	Poix-de-Picardie IME	Collège Jules-Ferry Avenue Jeunemaitre 80160 CONTY
EST1	Péronne Béranger Roisel G-Boucaud Péronne Lycée Mendès-France + lycée agricole	Péronne Hôpital de jour Péronne IME	Collège Béranger 20 rue Mozart 80200 PERONNE
EST2	Ham Victor-Hugo Nesle Louis-Pasteur Ham LP J-C.Athanase-Peltier	Ham ITEP Péronne ITEP	Collège Louis-Pasteur 15 Bld Pasteur 80190 NESLE
EST3	Chaulnes Aristide Briand Rosières en Santerre Jules Verne Roye Louise-Michel	Ercheu IME	Collège Jules Verne 45 rue Pasteur 80170 ROSIERES-EN-SANTERRE
PRIVE 1	Albert-Amiens-Conty-Corbie-Flixecourt-Ham-Montdidier-Rosieres-Roye		Direction Diocésaine de L'Enseignement Catholique 43 rue Laurendeau 80000 AMIENS
PRIVE 2	Abbeville-Belloy sur Somme-Cayeux-Doullens-Friville Escarbotin-Gamaches-Oisemont-Péronne-Rue-Saint Valery-Villers Bocage-Warloy Baillon-Yvrench		Direction Diocésaine de L'Enseignement Catholique 43 rue Laurendeau 80000 AMIENS

LES POSTES DE TITULAIRES DE SECTEUR

CIRCONSCRIPTION	NB DE POSTES A LA RENTREE 2019
AMIENS CENTRE SOMME	8
AMIENS SUD OUEST	6
AMIENS NORD	5
AMIENS OUEST	4
AMIENS SUD	13
ABBEVILLE	7
VIMEU	5
PONTHIEU-MARQUENTERRE	9
DOULLENS	10
MONTDIDIER	10
PERONNE	5
TOTAL	82

ZONES INFRA DEPARTEMENTALES - RENTREE 2019

ZONES	COMMUNES
ZONE CENTRE/EST	ATHIES
ZONE CENTRE/EST	AUBIGNY
ZONE CENTRE/EST	BARLEUX
ZONE CENTRE/EST	BLANGY-TRONVILLE
ZONE CENTRE/EST	BOVES
ZONE CENTRE/EST	BRIE
ZONE CENTRE/EST	CACHY
ZONE CENTRE/EST	CERISY
ZONE CENTRE/EST	CHAULNES
ZONE CENTRE/EST	CORBIE
ZONE CENTRE/EST	DAOURS
ZONE CENTRE/EST	DOMPIERRE-BECQUINCOURT
ZONE CENTRE/EST	ENNEMAIN
ZONE CENTRE/EST	EPENANCOURT
ZONE CENTRE/EST	ESTREES-DENIECOURT
ZONE CENTRE/EST	ESTREES-MONS
ZONE CENTRE/EST	FOUILLOY
ZONE CENTRE/EST	GENTELLES
ZONE CENTRE/EST	GLISY
ZONE CENTRE/EST	HAMELET
ZONE CENTRE/EST	HARBONNIERES
ZONE CENTRE/EST	HYPERCOURT OMIECOURT
ZONE CENTRE/EST	HYPERCOURT PERTAIN
ZONE CENTRE/EST	LAMOTTE-WARFUSEE
ZONE CENTRE/EST	LE HAMEL
ZONE CENTRE/EST	LICOURT
ZONE CENTRE/EST	MARCELCAVE
ZONE CENTRE/EST	MARCHELEPOT-MISERY
ZONE CENTRE/EST	MEHARICOURT
ZONE CENTRE/EST	MESNIL-BRUNTEL
ZONE CENTRE/EST	MONCHY-LAGACHE
ZONE CENTRE/EST	MORCHAIN
ZONE CENTRE/EST	MORCOURT
ZONE CENTRE/EST	PONT-NOYELLES
ZONE CENTRE/EST	PROYART
ZONE CENTRE/EST	QUERRIEU
ZONE CENTRE/EST	ROSIERES-EN-SANTERRE
ZONE CENTRE/EST	SAILLY-LAURETTE
ZONE CENTRE/EST	SAILLY-LE-SEC
ZONE CENTRE/EST	SAINT-CHRIST-BRIOST
ZONE CENTRE/EST	VAIRE-SOUS-CORBIE
ZONE CENTRE/EST	VAUX-SUR-SOMME
ZONE CENTRE/EST	VECQUEMONT
ZONE CENTRE/EST	VILLERS-BRETONNEUX
ZONE CENTRE/EST	VILLERS-CARBONNEL
ZONE NORD	AGENVILLE
ZONE NORD	AILLY-LE-HAUT-CLOCHER
ZONE NORD	AUTHIEULE
ZONE NORD	BEAUQUESNE
ZONE NORD	BEAUVAL
ZONE NORD	BELLOY-SUR-SOMME
ZONE NORD	BERNAVILLE

ZONE NORD	BERTANGLES
ZONE NORD	BERTEAUCOURT-LES-DAMES
ZONE NORD	BETTENCOURT-SAINT-OUEN
ZONE NORD	BOUQUEMAISON
ZONE NORD	CANAPLES
ZONE NORD	CANDAS
ZONE NORD	DOMART-EN-PONTHIEU
ZONE NORD	DOULLENS
ZONE NORD	FIENVILLERS
ZONE NORD	FLESSELLES
ZONE NORD	FLIXECOURT
ZONE NORD	GEZAINCOURT
ZONE NORD	GROUCHES-LUCHUEL
ZONE NORD	HALLOY-LES-PERNOIS
ZONE NORD	HANGEST-SUR-SOMME
ZONE NORD	HAVERNAS
ZONE NORD	HEM-HARDINVAL
ZONE NORD	HERISSART
ZONE NORD	HUMBERCOURT
ZONE NORD	LA CHAUSSEE-TIRANCOURT
ZONE NORD	L'ETOILE
ZONE NORD	LUCHEUX
ZONE NORD	MEZEROLLES
ZONE NORD	NAOURS
ZONE NORD	PERNOIS
ZONE NORD	PUCHEVILLERS
ZONE NORD	RAINNEVILLE
ZONE NORD	RUBEMPRE
ZONE NORD	SAINT-GRATIEN
ZONE NORD	SAINT-LEGER-LES-DOMART
ZONE NORD	SAINT-OUEN
ZONE NORD	SAINT-SAUVEUR
ZONE NORD	SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE
ZONE NORD	TALMAS
ZONE NORD	TERRAMESNIL
ZONE NORD	VAUX-EN-AMIENNOIS
ZONE NORD	VIGNACOURT
ZONE NORD	VILLE-LE-MARCLET
ZONE NORD	VILLERS-BOCAGE
ZONE NORD/EST	ACHEUX-EN-AMIENNOIS
ZONE NORD/EST	ALBERT
ZONE NORD/EST	AUTHIE
ZONE NORD/EST	AVELUY
ZONE NORD/EST	BECORDEL-BECOURT
ZONE NORD/EST	BERNES
ZONE NORD/EST	BIACHES
ZONE NORD/EST	BONNAY
ZONE NORD/EST	BOUCHAVESNES-BERGEN
ZONE NORD/EST	BOUZINCOURT
ZONE NORD/EST	BRAY-SUR-SOMME
ZONE NORD/EST	BUIRE-COURCELLES
ZONE NORD/EST	BUIRE-SUR-L'ANCRE
ZONE NORD/EST	CAPPY
ZONE NORD/EST	CARNOY - MAMETZ
ZONE NORD/EST	CARTIGNY
ZONE NORD/EST	CLERY-SUR-SOMME
ZONE NORD/EST	COMBLES
ZONE NORD/EST	CONTAY
ZONE NORD/EST	DERNANCOURT
ZONE NORD/EST	DOINGT
ZONE NORD/EST	EPEHY
ZONE NORD/EST	FLAUCOURT
ZONE NORD/EST	FRANVILLERS
ZONE NORD/EST	FRICOURT

ZONE NORD/EST	GRANDCOURT
ZONE NORD/EST	HEILLY
ZONE NORD/EST	HEUDICOURT
ZONE NORD/EST	LAHOUSOYE
ZONE NORD/EST	MAILLY-MAILLET
ZONE NORD/EST	MEAULTE
ZONE NORD/EST	MERICOURT-L'ABBE
ZONE NORD/EST	MIRAUMONT
ZONE NORD/EST	MOISLAINS
ZONE NORD/EST	MORLANCOURT
ZONE NORD/EST	OVILLERS LA BOISSELLE
ZONE NORD/EST	PERONNE
ZONE NORD/EST	POZIERES
ZONE NORD/EST	RAINCHEVAL
ZONE NORD/EST	RIBEMONT-SUR-ANCRE
ZONE NORD/EST	ROISEL
ZONE NORD/EST	RONSSOY
ZONE NORD/EST	SAILLY-SAILLISEL
ZONE NORD/EST	TINCOURT-BOUCLY
ZONE NORD/EST	TOUTENCOURT
ZONE NORD/EST	VILLE-SUR-ANCRE
ZONE NORD/EST	WARLOY-BAILLON
ZONE OUEST	ABBEVILLE
ZONE OUEST	ACHEUX-EN-VIMEU
ZONE OUEST	AGENVILLERS
ZONE OUEST	AIGNEVILLE
ZONE OUEST	AIGNEVILLE (Hameau de hocquelus)
ZONE OUEST	ARREST
ZONE OUEST	AULT
ZONE OUEST	BEAUCHAMPS
ZONE OUEST	BELLANCOURT
ZONE OUEST	BETHENCOURT-SUR-MER
ZONE OUEST	BIENCOURT
ZONE OUEST	BOISMONT
ZONE OUEST	BOUILLANCOURT-EN-SERY
ZONE OUEST	BOURSEVILLE
ZONE OUEST	BOUTTENCOURT
ZONE OUEST	BOUTTENCOURT (Hameau de Ansennes)
ZONE OUEST	BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE
ZONE OUEST	BRUTELLES
ZONE OUEST	BUIGNY-SAINT-MACLOU
ZONE OUEST	CAHON
ZONE OUEST	CAMBRON
ZONE OUEST	CANCHY
ZONE OUEST	CAOURS
ZONE OUEST	CAYEUX-SUR-MER
ZONE OUEST	CHEPY
ZONE OUEST	CONDE-FOLIE
ZONE OUEST	CRECY-EN-PONTHIEU
ZONE OUEST	DARGNIES
ZONE OUEST	DRUCAT
ZONE OUEST	EAUCOURT-SUR-SOMME
ZONE OUEST	EMBREVILLE
ZONE OUEST	EPAGNE-EPAGNETTE
ZONE OUEST	ERONDELLE
ZONE OUEST	FEUQUIERES-EN-VIMEU
ZONE OUEST	FONTAINE-SUR-SOMME
ZONE OUEST	FOREST-L'ABBAYE
ZONE OUEST	FORT-MAHON-PLAGE
ZONE OUEST	FRANLEU
ZONE OUEST	FRESSENEVILLE
ZONE OUEST	FRETTEMEULE

ZONE OUEST	FRIAUCOURT
ZONE OUEST	FRIVILLE-ESCARBOTIN
ZONE OUEST	GAMACHES
ZONE OUEST	GREBAULT-MESNIL
ZONE OUEST	GUESCHART
ZONE OUEST	HALLENCOURT
ZONE OUEST	HAUTVILLERS-OUVILLE
ZONE OUEST	HUCHENNEVILLE
ZONE OUEST	HUPPY
ZONE OUEST	LAMOTTE-BULEUX
ZONE OUEST	LANCHERES
ZONE OUEST	LE CROTOY
ZONE OUEST	LE TITRE
ZONE OUEST	LONGPRE-LES-CORPS-SAINTS
ZONE OUEST	MAISNIERES
ZONE OUEST	MAREUIL-CAUBERT
ZONE OUEST	MARTAINNEVILLE
ZONE OUEST	MENESLIES
ZONE OUEST	MERS-LES-BAINS
ZONE OUEST	MIANNAY
ZONE OUEST	MONS-BOUBERT
ZONE OUEST	MOYENNEVILLE
ZONE OUEST	NEUFMOULIN
ZONE OUEST	NEUILLY-L'HOPITAL
ZONE OUEST	NIBAS
ZONE OUEST	NOUVION
ZONE OUEST	NOYELLES-SUR-MER
ZONE OUEST	OCHANCOURT
ZONE OUEST	OUST-MAREST
ZONE OUEST	PENDE
ZONE OUEST	PONT-REMY
ZONE OUEST	QUEND
ZONE OUEST	QUESNOY-LE-MONTANT
ZONE OUEST	RAMBURELLES
ZONE OUEST	RUE
ZONE OUEST	SAIGNEVILLE
ZONE OUEST	SAILLY-FLIBEAUCOURT
ZONE OUEST	SAINT-BLIMONT
ZONE OUEST	SAINT-MAXENT
ZONE OUEST	SAINT-RIQUIER
ZONE OUEST	SAINT-VALERY-SUR-SOMME
ZONE OUEST	ST-QUENTIN-LA-MOTTE
ZONE OUEST	TILLOY-FLORIVILLE
ZONE OUEST	TOEUFLES
ZONE OUEST	TOURS-EN-VIMEU
ZONE OUEST	TULLY
ZONE OUEST	VALINES
ZONE OUEST	VAUCHELLES-LES-QUESNOY
ZONE OUEST	VAUDRICOURT
ZONE OUEST	VIRONCHAUX
ZONE OUEST	VISMES
ZONE OUEST	VRON
ZONE OUEST	WOIGNARUE
ZONE OUEST	WOINCOURT
ZONE OUEST	YZENGREMER
ZONE SUD/EST	AILLY-SUR-NOYE
ZONE SUD/EST	ARVILLERS
ZONE SUD/EST	BERTEAUCOURT-LES-THENNES
ZONE SUD/EST	BEUVRAIGNES
ZONE SUD/EST	BOUCHOIR
ZONE SUD/EST	BRACHES
ZONE SUD/EST	CARREPUIS
ZONE SUD/EST	CHAMPIEN

ZONE SUD/EST	CHAUSSOY-EPAGNY
ZONE SUD/EST	COTTENCHY
ZONE SUD/EST	COULLEMELLE
ZONE SUD/EST	DAVENESCOURT
ZONE SUD/EST	DEMUIN
ZONE SUD/EST	DOMART-SUR-LA-LUCE
ZONE SUD/EST	DOMMARTIN
ZONE SUD/EST	EPPEVILLE
ZONE SUD/EST	ERCHEU
ZONE SUD/EST	ESMERY-HALLON
ZONE SUD/EST	GRIVESNES
ZONE SUD/EST	GUERBIGNY
ZONE SUD/EST	GUYENCOURT-SUR-NOYE
ZONE SUD/EST	HAILLES
ZONE SUD/EST	HAM
ZONE SUD/EST	HANGEST-EN-SANTERRE
ZONE SUD/EST	HATTENCOURT
ZONE SUD/EST	HOMBLEUX
ZONE SUD/EST	JUMEL
ZONE SUD/EST	LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD
ZONE SUD/EST	LE PLESSIER-ROZAINVILLERS
ZONE SUD/EST	LE QUESNEL
ZONE SUD/EST	LOUVRECHY
ZONE SUD/EST	MESNIL SAINT NICAISE
ZONE SUD/EST	MEZIERES-EN-SANTERRE
ZONE SUD/EST	MONTDIDIER
ZONE SUD/EST	MOREUIL
ZONE SUD/EST	MORISEL
ZONE SUD/EST	MUILLE VILLETTE
ZONE SUD/EST	NESLE
ZONE SUD/EST	NESLE
ZONE SUD/EST	PIENNES-ONVILLERS
ZONE SUD/EST	QUIRY-LE-SEC
ZONE SUD/EST	REMIENCOURT
ZONE SUD/EST	ROIGLISE
ZONE SUD/EST	ROLLOT
ZONE SUD/EST	ROUVREL
ZONE SUD/EST	ROYE
ZONE SUD/EST	SOURDON
ZONE SUD/EST	THENNES
ZONE SUD/EST	THEZY-GLIMONT
ZONE SUD/EST	TILLOLOY
ZONE SUD/EST	TROIS RIVIERES - CONTOIRE
ZONE SUD/EST	TROIS RIVIERES - HARGICOURT
ZONE SUD/EST	TROIS RIVIERES - PIERREPONT-SUR-AVRE
ZONE SUD/EST	VERPILLIERES
ZONE SUD/OUEST	AILLY-SUR-SOMME
ZONE SUD/OUEST	AIRAINES
ZONE SUD/OUEST	ALLERY
ZONE SUD/OUEST	BEAUCAMPS-LE-VIEUX
ZONE SUD/OUEST	BOSQUEL
ZONE SUD/OUEST	BOUGAINVILLE
ZONE SUD/OUEST	BOVELLES
ZONE SUD/OUEST	BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT
ZONE SUD/OUEST	CONTY
ZONE SUD/OUEST	CROIXRAULT
ZONE SUD/OUEST	EPLESSIER
ZONE SUD/OUEST	EQUENNES-ERAMECOURT
ZONE SUD/OUEST	FERRIERES

ZONE SUD/OUEST	FLERS-SUR-NOYE
ZONE SUD/OUEST	FLUY
ZONE SUD/OUEST	FOURDRINOY
ZONE SUD/OUEST	GAUVILLE
ZONE SUD/OUEST	GRATTEPANCHE
ZONE SUD/OUEST	GUIGNEMICOURT
ZONE SUD/OUEST	GUIZANCOURT
ZONE SUD/OUEST	HEBECOURT
ZONE SUD/OUEST	HORNOY-LE-BOURG
ZONE SUD/OUEST	LIGNIERES-CHATELAIN
ZONE SUD/OUEST	LIOMER
ZONE SUD/OUEST	MOLLIENS-DREUIL
ZONE SUD/OUEST	MORVILLERS-SAINT-SATURNIN
ZONE SUD/OUEST	NAMPS-MAISNIL
ZONE SUD/OUEST	O' DE SELLE (LOEUILLY)
ZONE SUD/OUEST	OISEMONT
ZONE SUD/OUEST	ORESMAUX
ZONE SUD/OUEST	PICQUIGNY
ZONE SUD/OUEST	PISSY
ZONE SUD/OUEST	PLACHY-BUYON
ZONE SUD/OUEST	POIX-DE-PICARDIE
ZONE SUD/OUEST	PROUZEL
ZONE SUD/OUEST	QUESNOY-SUR-AIRAINES
ZONE SUD/OUEST	QUEVAUVILLERS
ZONE SUD/OUEST	REVELLES
ZONE SUD/OUEST	RUMIGNY
ZONE SUD/OUEST	SAINS-EN-AMIENNOIS
ZONE SUD/OUEST	SAINT-FUSCIEN
ZONE SUD/OUEST	SAINT-SAUFLIEU
ZONE SUD/OUEST	SENARPONT
ZONE SUD/OUEST	SEUX
ZONE SUD/OUEST	WARLUS

LISTE DES ECOLES DANS LA ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE - AMIENS NORD
Année scolaire 2019-2020

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
AMIENS NORD	0801459B	EEMU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0801474T	EMPU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0800849N	EMPU EMILE LESOT	AMIENS
AMIENS NORD	0800879W	EEMU EMILE LESOT GROUPE B	AMIENS
AMIENS NORD	0800880X	EEMU EMILE LESOT GROUPE A	AMIENS
AMIENS NORD	0801242R	EMPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0801244T	EEMU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0801557H	EMPU LE SOLEIL	AMIENS
AMIENS NORD	0800850P	EMPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0800881Y	EEMU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801185D	EEMU ALBERT SCHWEITZER A	AMIENS
AMIENS NORD	0801332N	EMPU ALBERT SCHWEITZER	AMIENS
AMIENS NORD	0801333P	EEMU ALBERT SCHWEITZER B	AMIENS
AMIENS NORD	0801347E	EEMU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801349G	EMPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801352K	EMPU GUSTAVE CHARPENTIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801569W	EMPU LEO LAGRANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0801638W	EMPU MICHEL ANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0801645D	EEMU MICHEL ANGE	AMIENS

LISTE DES ECOLES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Année scolaire 2019-2020

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
ABBEVILLE	0801187F	EPU ALAIN DETRE	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801867V	EPU DANY PRUVOT	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801424N	EMPU SOLEIL LEVANT	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800820G	EMPU THUISON	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801425P	EPU LES PLATANES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801597B	EPU PICARDIE	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801895A	EPU J. ZAY-NATTIERS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800534W	EEMU CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800535X	EMPU LES CARDAMINES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800816C	EMPU ROUTE DE PARIS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0800823K	EMPU CHAMP DE MARS	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801454W	EMPU LES PLATANES	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801579G	EMPU JEAN MOULIN	ABBEVILLE
ABBEVILLE	0801520T	EMPU PICARDIE	ABBEVILLE
AMIENS OUEST	0800873P	EPU SAINT-LEU	AMIENS
AMIENS OUEST	0800195C	EPU BORDS DE SOMME	AMIENS
AMIENS OUEST	0800196D	EPU LEON LAMOTTE	AMIENS
AMIENS OUEST	0801429U	EPU GEORGES QUARANTE	AMIENS
AMIENS OUEST	0801500W	EPU GEORGES BRASSENS	AMIENS
AMIENS OUEST	0801527A	EPU LOUISE MICHEL	AMIENS
AMIENS OUEST	0801498U	EMPU LOUISE MICHEL	AMIENS
AMIENS OUEST	0801600E	EMPU GEORGES QUARANTE	AMIENS
AMIENS NORD	0800881Y	EPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801185D	EPU ALBERT SCHWEITZER A	AMIENS
AMIENS NORD	0801333P	EPU ALBERT SCHWEITZER B	AMIENS
AMIENS NORD	0801347E	EPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801645D	MICHEL ANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0800850P	EMPU PIGEONNIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801332N	EMPU ALBERT SCHWEITZER	AMIENS
AMIENS NORD	0801349G	EMPU VOLTAIRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801352K	EMPU GUSTAVE CHARPENTIER	AMIENS
AMIENS NORD	0801569W	EMPU LEO LAGRANGE	AMIENS
AMIENS NORD	0801638W	EMPU MICHEL ANGE	AMIENS
AMIENS SUD	0801741H	EPU REAUMUR	AMIENS
AMIENS SUD	0801733Z	EMPU REAUMUR	AMIENS
AMIENS SUD	0800125B	EPU ANDRE BERNARD	AMIENS
AMIENS SUD	0800834X	EMPU ANDRE BERNARD	AMIENS

Circonscription	RNE	Ecole	Ville
AMIENS SUD	0801458A	EPU CONDORCET	AMIENS
AMIENS SUD	0801974L	EPU JULIA ET RENE LAMPS	AMIENS
AMIENS SUD	0802033A	EPU EDMOND ROSTAND	AMIENS
AMIENS SUD	0802060E	EPU CAMILLE CLAUDEL	AMIENS
AMIENS SUD	0800831U	EMPU JACQUES PREVERT	AMIENS
AMIENS SUD	0800833W	EMPU EDMOND ROSTAND	AMIENS
AMIENS SUD	0801473S	EMPU CONDORCET	AMIENS
AMIENS SUD	0801601F	EMPU ROSA BONHEUR	AMIENS
AMIENS NORD	0800879W	EPU EMILE LESOT GROUPE B	AMIENS
AMIENS NORD	0800880X	EPU EMILE LESOT GROUPE A	AMIENS
AMIENS NORD	0800886D	EPU SAINT-PIERRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801244T	EPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0800849N	EMPU EMILE LESOT	AMIENS
AMIENS NORD	0800851R	EMPU SAINT-PIERRE	AMIENS
AMIENS NORD	0801242R	EMPU LA PAIX	AMIENS
AMIENS NORD	0801557H	EMPU LE SOLEIL	AMIENS
AMIENS NORD	0801474T	EMPU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0801459B	EPU MARIVAUX	AMIENS
AMIENS NORD	0800876T	EPU BEAUVILLE	AMIENS
AMIENS NORD	0800855V	EMPU BEAUVILLE	AMIENS

SECTEURS DE COLLEGE

FEUQUIERES-EN-VIMEU

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ACHEUX-EN-VIMEU	VIMEU	MENESLIES	VIMEU
AIGNEVILLE	VIMEU	TOURS-EN-VIMEU	VIMEU
CHEPY	VIMEU	VALINES	VIMEU
FEUQUIERES-EN-VIMEU	VIMEU	YZENGREMER	VIMEU
FRESSENEVILLE	VIMEU		

FRIVILLE-ESCARBOTIN

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BETHENCOURT-SUR-MER	VIMEU	OCHANCOURT	VIMEU
BOURSEVILLE	VIMEU	SAINTE-BLIMONT	ABBEVILLE
FRIAUCOURT	VIMEU	TULLY	VIMEU
FRIVILLE-ESCARBOTIN	VIMEU	VAUDRICOURT	ABBEVILLE
NIBAS	VIMEU	WOINCOURT	VIMEU

GAMACHES

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BEAUCHAMPS	VIMEU	GAMACHES	VIMEU
BIENCOURT	VIMEU	MAISNIERES	VIMEU
BOUILLANCOURT-EN-SERY	VIMEU	MARTAINNEVILLE	VIMEU
BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE	VIMEU	OUST-MAREST	VIMEU
DARGNIES	VIMEU	SAINTE-MAXENT	VIMEU
EMBREVILLE	VIMEU	TILLOY-FLORVILLE	VIMEU
FRETTEMEULE	VIMEU	VISMES	VIMEU

HAM

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
ATHIES	PERONNE	HAM	PERONNE
ENNEMAIN	PERONNE	HOMBLEUX	PERONNE
EPPEVILLE	PERONNE	MONCHY-LAGACHE	PERONNE
ESMERY-HALLON	PERONNE	MUILLE-VILLETTE	PERONNE

MERS-LES-BAINS

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
AULT	VIMEU	ST-QUENTIN-LA-MOTTE	VIMEU
MERS-LES-BAINS	VIMEU	WOIGNARUE	VIMEU

ROISEL

COMMUNE	CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	CIRCONSCRIPTION
BERNES	PERONNE	ROISEL	PERONNE
EPEHY	PERONNE	RONSSOY	PERONNE
HEUDICOURT	PERONNE	TINCOURT-BOUCLY	PERONNE

BONIFICATION DE POINTS DANS LE CADRE D'UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT

CIRCONSCRIPTION : -----

NOM/PRÉNOM : -----

AFFECTATION À LA RENTRÉE 2018 : -----

ADRESSE PERSONNELLE : -----

RESIDENCE PROFESSIONNELLE DU CONJOINT : -----

Enquête à retourner par mail à l'adresse suivante mouvementdsden80@ac-amiens.fr pour le 02 mai 2019.

Partie réservée à l'administration

Bonification accordée **Oui** **Non**

Nombre de points : -----

BONIFICATION DE POINTS DANS LA SITUATION DE PARENT ISOLE

CIRCONSCRIPTION : -----

NOM/PRÉNOM : -----

AFFECTATION À LA RENTRÉE 2018 : -----

ADRESSE PERSONNELLE : -----

Enquête à retourner par mail à l'adresse suivante mouvementsden80@ac-amiens.fr pour le 02 mai 2019.

Partie réservée à l'administrationBonification accordée Oui Non

Nombre de points : -----

**BONIFICATION DE POINTS DANS LE CADRE D'UN RAPPROCHEMENT
AVEC LE DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE CONJOINTE DANS
L'INTERET DANS L'ENFANT**

CIRCONSCRIPTION : -----

NOM/PRÉNOM : -----

AFFECTATION À LA RENTRÉE 2018 : -----

ADRESSE PERSONNELLE : -----

ADRESSE DU DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE :

Enquête à retourner par mail à l'adresse suivante mouvementsden80@ac-amiens.fr pour le 02 mai 2019.

Partie réservée à l'administration

Bonification accordée **Oui** **Non**

Nombre de points : -----